

Verbatim de la 11^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : mardi 24 novembre à 20 heures 00

Lieu : Pont-Sainte-Maxence, Espace Claude Monnet

Durée : 2 h 30

Participants : 25

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je m'appelle Patrick Legrand, je suis Président de la Commission particulière du débat public, la CPDP, qui a lieu sur ce projet - parce que ce n'est qu'un projet - de gazoduc. Je vous raconterai un peu plus tard ce qu'est un débat public, mais Monsieur le Maire de Pont-Sainte-Maxence va nous accueillir. Merci de nous accueillir ici pour ce petit exercice démocratique.

Michel DELMAS, Maire de Pont-Sainte-Maxence

C'est avec plaisir que j'accueille qui veut bien venir à Pont-Sainte-Maxence et découvrir, comme vous dites, puisque vous ne connaissiez pas Pont-Sainte-Maxence. C'est l'occasion, mais vous pouvez revenir à un autre moment dans la journée ou à d'autres moments précis. J'accueille tous ceux qui ne sont pas de Pont-Sainte-Maxence, mais j'accueille aussi ceux qui sont de Pont-Sainte-Maxence, que je connais. Vous pouvez vous rapprocher, parce qu'il y a des chaises vides, à moins que vous vouliez rester à distance. A partir du moment où l'on me parle de concertation, d'explication, de débats, cela m'intéresse. C'est aussi pour cela que j'ai accepté que vous veniez pour expliquer tout cela.

Patrick LEGRAND

Mon intervention va comporter, *grosso modo*, trois points. Ensuite, la soirée est dédiée à quelque chose d'un peu complexe, l'économie du gaz, mais nous nous intéresserons à toutes les questions qui tournent autour du gazoduc, évidemment. Je passerai la parole à Madame Dufour, de la Commission de régulation de l'énergie. Puis les messieurs de GRT gaz nous présenteront très rapidement le projet. Vous avez tous en main le dossier du maître d'ouvrage, qui est à votre disposition sur les tables, et qui constitue la base de la réflexion qui nous rassemble ce soir.

Qu'est-ce qu'un débat public ? C'est une procédure un peu neuve, qui a été mise en place dès 1995, appliquée dès 1997, avec l'idée d'offrir une occasion pour les citoyens de débattre préalablement à toute décision publique sur des grands équipements. Il y a beaucoup de choses, il y a projet, débattre, décision publique. Je ne suis pas toujours sûr d'ailleurs qu'en France nous sachions très bien comment on décide. C'est parfois un peu compliqué, un peu difficile, cela intervient

largement avant. Au fond, la première caractéristique du débat public, c'est que cela intervient non pas comme une enquête publique une fois que le projet est quasiment bouclé, mais largement en amont, c'est-à-dire au moment où l'on peut encore se poser utilement la question de ce à quoi ça sert, ce que cela a comme objectif et ce que cela a comme finalité. C'est donc aussi une occasion d'offrir aux citoyens la possibilité de débattre de ces questions et pas seulement des modalités de la réalisation.

Le deuxième élément qui touche le débat public, c'est que pour l'instant, cela ne touche que les grands projets ayant un intérêt national. Un gazoduc de 1,20 mètre, destiné à transporter des quantités assez importantes de gaz, et bien évidemment, du point de vue de la politique énergétique, un intérêt national. Chacun sait que de temps en temps, ce sont même des grands enjeux mondiaux et internationaux, et que de temps en temps, les éternuements d'un Président du côté de l'est peuvent gêner ou rendre un peu plus difficile les approvisionnements. Ce sont donc des enjeux nationaux et même internationaux.

Troisième élément, ce sont bien sûrs des projets à vocation nationale, mais qui ont des conséquences sur l'environnement, sur la société et sur l'économie. Voilà les trois critères qui font que nous voulons créer un débat public. Evidemment, un gazoduc, cela a des enjeux économiques, cela constitue évidemment des enjeux socio économiques, et en matière d'environnement, même si pour l'instant, quand on met cela au fond d'un trou, on n'y pense pas toujours, cela a aussi des conséquences environnementales, à la fois comme tuyau, mais aussi dans le schéma général de l'énergie et de ses interactions avec les enjeux climatiques ou environnementaux généraux. Donc voici les raisons qui conduisent à créer un débat public.

Un débat public intervient largement en amont, et c'est piloté par une CPDP dont je suis le Président pour l'instant, et par ailleurs, vice-président de la CPDP. Nous avons deux représentants de cette commission, Michel Jacobino sur ma droite et Michel Genesco sur ma gauche. Ce ne sont pas de simples assistants, mais c'est parce qu'il est absolument nécessaire que nous soyons plusieurs pour écouter et essayer de sortir le plus simplement possible les avis de tout ce que l'on entend. Une caractéristique du débat public, c'est d'être piloté par une équipe qui est totalement neutre et indépendante. Mes collègues sont des agents temporaires de l'Etat, ils sont défrayés par l'Etat, financés par l'Etat et via la CPDP qui est une autorité administrative indépendante. Je n'ai moi-même rien à voir avec ces Messieurs de GRT gaz. La neutralité et l'indépendance sont pour vous une garantie. Vous rigolez, mais c'est vrai. L'indépendance, c'est aussi dans la tête. Je crois que nous sommes tous les trois, et les autres membres de mon équipe, passionnés par l'idée de cette espèce d'intelligence, d'occasion de développer l'intelligence collective sur des projets.

Autre aspect, nous n'avons rien à dire sur le fond. Je n'ai pas, pas plus que mes collègues, à vous dire si je suis pour ou contre ce projet. C'est d'ailleurs peut-être pour cela que je peux éventuellement être totalement incompétent sur l'art et la technique finale du gazoduc. Mais avec mes collègues, nous sommes là pour porter vos avis, évidemment, le moins traîtreusement possible. C'est vraiment l'une des nouveautés du débat public, mis à part que cela intervient largement en amont, c'est que nous allons reprendre vos avis à la fin, comme toute commission, dans un rapport public, sous votre contrôle. Mais après cet avis qui sera un compte rendu, ces Messieurs de GRT gaz, l'entreprise GRT gaz aura trois mois pour nous dire et écrire noir sur blanc, validé par son Conseil d'administration, ce qu'ils ont entendu pendant le débat public, ce qu'ils retiennent des propositions sorties du débat public et comment ils vont les mettre en œuvre. Et troisièmement, pour les positions qu'ils ne pourraient pas mettre en œuvre si par hasard le projet se réalisait, pourquoi ils ne pourraient pas le faire. D'abord, nous intervenons en amont, et ce n'est qu'un projet, tout n'est pas totalement défini, nous travaillons sur un (*inaudible*). Mais à la fin, le maître d'ouvrage s'engage sur un certain nombre de points bien particuliers qui peuvent toucher des

grands enjeux socio-économiques, mais aussi des aspects très techniques de la réalisation éventuelle du projet ou des enjeux par exemple de concertation post débat public, puisqu'il faut un débat public. Tout confondu, cela dure près d'un an, et les réunions publiques s'étalent sur quatre mois, c'est la loi qui le définit. C'est donc une procédure très particulière, neuve, innovante, qui au fond s'est inscrite dans le prolongement d'un certain nombre de besoins que nos sociétés ont, d'associer le citoyen de plus en plus en amont sur les décisions. Cela veut dire Rio de Janeiro, la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. Cela veut aussi dire la convention Darus ou toute une série de grands traités qui sont maintenant actifs et qui ont été conçus pour améliorer la place du citoyen dans les décisions publiques, notamment sur les questions d'environnement.

Il y a là-bas quelques documents qui vous permettront de clarifier éventuellement, si vous le souhaitez, cette procédure. Cette procédure est sous la responsabilité d'une CPDP, qui est une autorité administrative indépendante, d'ailleurs au même titre que la Commission de régulation de l'énergie. Ce sont des dispositifs administratifs un peu particuliers, qui sont totalement indépendants du gouvernement et de la politique en général. Ils ont une mission bien particulière. Nous en tout cas, nous avons montré, marqué notre indépendance il n'y a pas très longtemps, en rappelant à l'ordre le Secrétaire d'Etat au Grand Paris, en lui disant qu'il était hors de question d'imaginer un pareil projet sans que le public et la concertation du public ait sa place pleine et entière.

Nous sommes une toute petite structure, nous sommes neuf à Paris. Evidemment de temps en temps, nous avons des collaborateurs occasionnels. Nous n'avons pas l'intention de devenir une bureaucratie qui contrôlera la totalité de la concertation en France. C'est d'ailleurs pour cela que le dispositif nous plaît. C'est-à-dire que ces Messieurs de GRTgaz s'engagent officiellement et rendent public un engagement, c'est une espèce de contrat social. Ce sera à vous de le contrôler et d'en contrôler l'application, à travers différents dispositifs, les élus, les associations, vous-mêmes, etc. Croyez-moi, cette espèce de contrôle social citoyen est relativement efficace. Un grand port du côté du Havre est en train de l'expérimenter. Ayant promis il y a une dizaine d'années qu'ils feraient tout ce qu'il pourraient pour faire sortir le moins possible de containers par la route n'y est pas parvenu et se voit, pendant un débat public qui a lieu actuellement, mis en cause jusque dans la confiance que l'on peut lui faire. Voilà *grosso modo* ce qu'est le débat public. Je l'ai dit très rapidement, mais il y a d'autres intérêts, d'autres avantages, ne serait-ce que celui de réfléchir ensemble à travers des compétences, des positions et des postures totalement différentes.

Pourquoi avons-nous décidé d'un débat public sur un gazoduc ? Evidemment, comme je vous le disais, parce que c'est un enjeu national qui remplissait les conditions formelles et qui a des enjeux de différentes natures, notamment environnementaux, économiques et sociaux. Mais nous avons aussi eu deux, trois objectifs simultanément, supplémentaires et liés.

Le premier, c'est qu'il fallait sortir le gazoduc de son anonymat. Si c'était un TGV, une ligne à haute tension, ça se verrait. Mais un gazoduc, vous le mettez au fond d'un trou et on peut l'oublier. Je sais que ces Messieurs ne l'oublient pas, mais on peut l'oublier. Pourtant, il y a des enjeux relativement importants. Sortir le gazoduc de l'anonymat, c'est aussi s'intéresser non seulement aux tuyaux, mais aussi aux enjeux géostratégiques qu'il y a derrière. Au fond, à la molécule de (*inaudible*) qui se glisse dans la molécule de gaz. Ce n'est pas rien, nous savons que c'est relativement important. C'est aussi s'intéresser aux enjeux géo environnementaux massifs qui peuvent, à travers des choses comme le gaz naturel, être évoqués. C'est donc le premier point, parler non seulement du tuyau mais aussi des grands enjeux qu'il y a derrière et le sortir de l'anonymat, tout en le laissant au fond de sa tranchée qui est tout de même un exercice. Quand on voit comment ces tuyaux sont mis, c'est assez extraordinaire.

Deuxième point, un gazoduc se met dans le sol, et le sol, nous le savons, ce n'est pas une pierre tombale, c'est un compartiment biologique extrêmement important, tant pour le climat que pour la biodiversité que pour l'agriculture, depuis la fertilité jusqu'à sa composition en termes de biodiversité. Si le gazoduc est un objet technique, socio technique, comme j'aime à le dire, qui est dans l'anonymat, le sol est quelque chose de très peu connu, et il nous a semblé utile, compte tenu de nos raisons d'être à la CPDP, d'essayer de faire discuter aussi autour du sol.

Dernier point sur ce projet, il nous semblait que beaucoup plus de gens, que traditionnellement, pouvaient s'intéresser au gazoduc, autrement dit, pas seulement les détenteurs ou les utilisateurs des fonds dans lesquels le tuyau risque d'être mis.

Voilà trois points qui s'ajoutent aux points généraux et qui finissent par définir ce que l'on peut appeler la problématique de notre séance, c'est-à-dire le champ des questions que nous pouvons ensemble nous poser. Je crois que je vous ai dit l'essentiel.

Le déroulement de la soirée, c'est très simple. Madame Dufour va nous faire une petite intervention sur les grands enjeux généraux et la façon dont la commission de régulation fonctionne. Nous en profiterons pour apprendre des choses sur ces dispositifs un peu nouveaux que sont les commissions de régulation. Ensuite, les personnes de GRTgaz interviendront. Puis ce sera à vous de poser des questions. Je gérerai cela selon les modalités habituelles. Je verrai qui a envie de poser des questions et nous nous débrouillerons pour extraire de ces Messieurs la réponses la plus claire instantanément et peut-être leur demander ensuite de la compléter. Puis nous irons jusqu'au bout des questions.

La CPDP a deux règles, la neutralité et l'indépendance. Vous, vous avez quelques règles, nous nous imposons ces règles, neutralité et indépendance, c'est-à-dire qu'au fond, ce sont des règles déterminantes pour notre activité. Je vous offre quelques règles, après, si vous ne les mettez pas en application, c'est tout à fait votre droit, mais je pense que vous le ferez. Evidemment, c'est plutôt l'argumentation que l'invective sinon on ne construit pas grand-chose ensemble. Je suis sur un autre débat qui tourne sur les nanotechnologies, parce que nous avons aussi un projet qui ne touche pas seulement au projet, mais je peux vous dire qu'actuellement, les invectives volent très fort et très bas. Ce n'est pas très satisfaisant, mais c'est comme cela, il faut aller au combat démocratique. Evidemment, un peu de sincérité et de transparence. Cela ne sert pas à grand-chose de construire des dispositifs pareils pour voir s'établir des contrevérités, mais cela s'applique aussi à ces Messieurs, sincérité et transparence. C'est un crédit qu'il faut faire à tout citoyen.

Puis faire relativement court pour que tout le monde ait la possibilité de parler, c'est tout à fait possible. Le débat public sur ce projet de GRTgaz s'appelle l'Arc de Dierrey. C'est un débat public qui a commencé il y a un petit peu plus d'un mois, qui avait déjà connu une dizaine de réunions. C'est un projet qui irait de l'Oise jusqu'à la Haute-Marne, c'est-à-dire 300 kilomètres, avec 17 réunions. Hier soir, nous étions à Villenauxe, dans l'Aube. Ce soir nous sommes à Pont-Sainte-Maxence. En général, ce sont toujours les lundis qui y sont consacrés. Il se conclura vers la mi-janvier. Nous reviendrons à la fin vous dire ce que nous avons entendu et ce que nous comptons porter comme avis. Vous pourrez évidemment le compléter à cette occasion. Puis la phase de conclusion interviendra, et pour nous, et pour vous, à partir de la mi-janvier. Tout cela sera superbement bouclé avant les régionales, puisque les débats publics se suspendent pendant les régionales. C'est absolument indispensable.

Madame Dufour, j'ai sûrement été trop long, je vous prie de m'en excuser. Je suis un infernal promoteur du débat public. Je vais maintenant vous passer la parole pour placer ces éléments sur la géostratégie et les grandes activités de la CRE. Merci.

Florence DUFOUR, Commission de régulation de l'énergie

Merci de m'avoir invitée à participer à ces débats publics ce soir et de me donner l'occasion de pouvoir répondre aux questions que vous vous posez concernant ce marché gazier. Je suis Florence Dufour, je travaille depuis deux ans à la Commission de régulation de l'énergie en tant que directrice adjointe des infrastructures et réseaux de gaz. Ma présentation de ce soir sera partagée en trois parties. Tout d'abord, très rapidement vous présenter qui est la commission de régulation de l'énergie, le marché du gaz en France, et finalement, comment on procède à la régulation des investissements gaziers. Tout d'abord, la CRE, comme l'a indiqué Monsieur Legrand, c'est une autorité administrative indépendante. Nous ne dépendons donc d'aucun ministère. Nous avons eu les pouvoirs en matière de régulation gazière en 2003.

Notre mission est de concourir au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel pour que ceux-ci se fassent au bénéfice du consommateur final. L'objectif est donc bien de mettre en place tous les dispositifs qui permettent que les conditions d'accès au réseau de transport ou de distribution, soit d'électricité, soit de gaz, permettent la libre concurrence, parce que depuis cette ouverture des marchés, et très graduellement, depuis le 1^{er} juillet 2007, vous pouvez tous changer de fournisseur soit d'électricité, soit de gaz. En gaz, nous avons plusieurs pouvoirs pour faire cela. Le premier, c'est l'élaboration de tarifs d'accès. Il y a des règles pour accéder au réseau de transport ou de distribution ou les terminaux méthaniers. C'est la commission qui les fixe en concertation avec les fournisseurs et les opérateurs des infrastructures. On fixe aussi les tarifs. Le tarif, cela signifie que lorsque l'on va payer une prestation au transporteur ou à l'opérateur d'une infrastructure, cela va être sous notre contrôle. Nous allons donc fixer le prix de cette prestation.

Pour ce qui concerne le transporteur, nous approuvons son plan d'investissement. Nous sommes donc le garant de la bonne utilisation des investissements. Sont-ils bien nécessaires au bon fonctionnement du marché ? Nous verrons ce point-là plus en détail. Puis la vie est parfois faite de disputes entre fournisseurs et opérateurs, et dans ces cas-là, nous avons aussi un pouvoir de règlement de différends. Donc tout fournisseur peut saisir la Commission de régulation pour un différend qui l'oppose à un opérateur, et là, nous allons traiter ce différend et mettre un avis qui s'imposera à l'opérateur. Puis nous avons deux autres actions qui sont moins visibles, qui sont de veiller à ce qu'il n'y ait pas de subventions croisées entre le négoce et les opérateurs d'infrastructure, puis aussi, surveiller les marchés de gros du gaz naturel en France.

Nous allons passer au marché du gaz en France. C'est vrai que cette ouverture du marché s'est faite sans beaucoup de pédagogie à destination du consommateur final. *Grosso modo*, nous avons des univers concurrentiels qui cohabitent avec des univers régulés. Pourquoi ? Très simplement, nous voyons qu'il y a des infrastructures comme le transport, qui nous occupe ce soir, qui sont des infrastructures que nous n'allons pas multiplier parce que nous avons plusieurs fournisseurs. Il faut mutualiser cette infrastructure et son utilisation et en faire le meilleur usage. C'est logique. Donc comme nous étions précédemment dans un schéma où il y avait principalement une société en gaz, qui importait le gaz, puis le transportait, éventuellement le stockait, ensuite le distribuait. L'ouverture du marché, à partir du moment où l'on dit que les fournisseurs peuvent être en concurrence, ils sont en concurrence sur la production, donc tout ce qui est recherche de gaz, mais par contre, sur ce qui est le transport ou l'accès aux terminaux méthaniers, ce sont des infrastructures régulées. C'est-à-dire que les règles sont les mêmes pour tous les fournisseurs, et le prix est le même pour tous les fournisseurs. C'est donc important de comprendre la différence, de façon à ce qu'il n'y ait pas davantage qui puisse être donné au fournisseur historique et que tout le monde puisse jouer son rôle de fournisseur.

Il en est de même pour la distribution. Le stockage est un peu à part dans cette chaîne gazière de distribution, étant donné que le stockage a un accès négocié. La subtilité est la suivante. C'est que l'opérateur de stockage établit son tarif par lui-même. Il a des règles d'accès qui sont les mêmes pour tous les fournisseurs, qui sont transparentes aussi. Par contre, c'est lui qui fixe son niveau de prix, *a contrario* des autres opérateurs d'infrastructures.

Finalement, pourquoi réguler les infrastructures ? Je vous en ai touché un petit mot. C'est parce que les infrastructures, c'est aussi un enjeu très important pour la sécurité et l'approvisionnement du pays. Nous avons à peu près une consommation française de l'ordre de 500 terra wattheures de gaz naturel par an. Ce qui est très important à noter, c'est que nous ne produisons pas de gaz en France. Nous importons 98 % de notre consommation. Nous sommes donc bien forcément dépendants des infrastructures dont le rôle premier est de prendre la molécule qui arrive à la frontière ou dans un terminal méthanier et de l'amener au lieu de consommation. C'est donc cela le rôle premier des infrastructures. En plus, dans notre typologie de consommation, une grande part est principalement utilisée pour le chauffage, donc une utilisation saisonnière. C'est là où rentrent les stockages en ligne de compte principalement. Nous avons optimisé ce réseau, cette chaîne d'importation au fur et à mesure du temps. Nous amenons à peu près tout le temps la même quantité de gaz tout au long de l'année, simplement, on ne se chauffe pas tout au long de l'année. Nous allons donc stocker le gaz pendant l'été, et nous allons le ressortir des stockages pendant l'hiver pour faire la balance entre ce qui arrive en France et ce qui est consommé par le client final.

Puis nous sommes aussi un pays de transit, parce que jusqu'à présent, le gaz était plutôt situé au nord et à l'est de la France et de l'Europe. Des gazoducs permettent de l'emmener jusqu'en Italie et en Espagne. De façon plus visuelle, nous voyons bien qui sont nos fournisseurs de gaz naturel aujourd'hui. La Norvège est un des premiers fournisseurs, les Pays-Bas. Il y a d'autres sources diverses, dont le gaz qui est dit un petit peu plus libre, qui vient principalement des marchés anglais ou des places de marché au nord de l'Europe, pour environ 12 %. Le fournisseur russe évidemment, pour environ 15 % de notre approvisionnement. Puis entre 20 et 25 % viennent par les terminaux méthaniers d'Algérie, d'Égypte, du Nigeria et du Qatar. Le rôle de l'infrastructure transport est donc bien d'amener le gaz qui arrive à ces points frontières qui sont relativement limités, jusqu'au consommateur final.

Finalement, on se demande pourquoi faire de nouveaux gazoducs. Pourquoi cela change-t-il ? Cela change parce que les ressources gazières de l'Europe s'épuisent. Il y avait beaucoup de gaz en mer du Nord, la production de la mer du Nord commence à décliner, et pour compenser, l'Angleterre qui était exportatrice de gaz est devenue importatrice. Donc pour compenser ces déséquilibres, nous allons chercher le gaz plus loin. Malheureusement c'est comme cela, le gaz est principalement dans trois pays au monde, en Russie, au Qatar et en Iran. Nous allons donc chercher le gaz là où des pays producteurs souhaitent le vendre. C'est pour cela que vous voyez ces nouvelles flèches qui ne sont pas décidées - ce sont des projets en pointillés - qui vous montrent les flux qui viennent de la Russie, en évitant, pour certaines, l'Ukraine. Vous voyez donc que des routes alternatives de gaz sont en train de se développer. Il en est de même par rapport au développement de champs gaziers, notamment en Algérie, où vous avez un projet de gazoduc qui va bientôt rentrer en service, qui est Medgaz, puis éventuellement, d'autres gaz qui peuvent remonter aussi.

Donc un flux qui était principalement Nord et assez orienté Est/Ouest. Le Est/Ouest reste là, mais un peu différemment. Puis il y a aussi du gaz qui remonte du sud et du gaz qui est amené sous forme GNL, qui est re gazéifié dans les terminaux méthaniers. D'où tous les petits points rouges qui sont les projets de terminaux méthaniers en Europe, parce que cette chaîne d'approvisionnement a fait beaucoup de progrès et elle devient de plus en plus compétitive par rapport à amener du gaz par gazoduc.

Finalement où en sommes-nous de l'ouverture du marché aujourd'hui ? Il est important de voir qu'elle a quand même bénéficié aux grossistes industriels. Ceux-ci, dès 2000, ont eu le droit de choisir un fournisseur de gaz alternatif, ou de changer, avec le même fournisseur, mais de passer en offres de marché. Les petits professionnels eux, c'était en 2004, puis les clients domestiques, 2007, d'où les pourcentages. Évidemment, plus cela fait longtemps que l'on a l'habitude de changer de fournisseur, plus les clients ont exercé ce droit de changement de fournisseur. Néanmoins pour le gaz en France, pour les clients domestiques, il y a quand même 10 % des clients qui ont fait le choix de sortir du tarif réglementé de vente de gaz et soit de changer de fournisseur pour 5 % d'entre eux, soit de rester avec leur fournisseur, mais sur un prix déterminé par une offre d'un marché. Même si aujourd'hui nous avons toujours des parts de marché assez importantes pour GDF Suez et Total, et les régies, les entreprises locales de distribution. Néanmoins, cela s'ouvre, cela progresse. Nous en revenons toujours au même constat. On importe le gaz. Quand on importe le gaz, il faut payer le juste prix aux producteurs, donc nous n'avons pas de problématique spécifique de décorrélation de prix offre de marché et prix de vente réglementé. Nous avons plutôt des prix assez proches. Certes avec un décalage éventuellement dans le temps, mais généralement, le tarif de vente réglementé est très proche du prix de marché sur le long terme.

Les infrastructures, comme je vous l'ai un peu introduit au début de cette présentation, ce sont des investissements très importants, et un usage indispensable à tous les fournisseurs. Il a donc été nécessaire de les mutualiser et il a été nécessaire de les réguler, pour s'assurer cet accès des tiers, transparent et non discriminatoire. Dans votre facture de gaz, vous avez à peu près 55 %... Cela dépend si le prix du pétrole est très cher, parce que le gaz est indexé plutôt sur les produits pétroliers. A peu près 55 %, cela paye la molécule de gaz, et 45 % est dédié aux infrastructures pour un client qui se chauffe au gaz. Donc quand on voit à l'intérieur des infrastructures, la plus grande partie est liée au réseau de distribution, parce qu'en fait, c'est la desserte locale, c'est le réseau qui est le plus étendu en France. Là évidemment, cela coûte un peu plus d'argent d'aller vers le client. Le transport lui ne représente qu'environ 7 % d'une facture d'un client final chauffage. C'est une petite partie de la facture. Puis nous avons le stockage et les terminaux méthaniers qui sont là aussi, les deux compléments.

Finalement, la question que tout le monde se pose ce soir, c'est pourquoi avoir besoin d'investir dans un nouveau gazoduc alors que les prévisions de consommation sont plutôt stables. Puis nous entendons parler du Grenelle de l'environnement, on nous dit qu'il faut faire des énergies renouvelables, donc finalement, pourquoi faire encore du fossile, pourquoi faire du gaz, il n'y en a que pour 60 ans. Donc ces questions-là sont dans les têtes de tout le monde, évidemment. Il est vrai que jusqu'à il y a deux ans, la consommation gazière française augmentait d'environ 2 % par an. Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans une phase de stabilisation. La Direction générale de l'énergie et du climat a fait deux exercices. Un exercice de planification pluriannuelle électrique et indicatif aussi sur le gaz. Cet exercice a eu lieu fin 2008 et a été publié début 2009. Ce qui a été montré, c'est qu'en effet, la consommation de gaz se stabilise. Mais à l'intérieur de cette stabilité, il y a en fait deux tendances. Une tendance plutôt à la baisse pour tout ce qui est utilisation du chauffage, parce que les maisons vont être mieux isolées, parce qu'éventuellement il va y avoir d'autres sources alternatives de chauffage. Mais la consommation industrielle, qui est quand même aussi un vecteur important de la consommation en France, progresse, parce que des usines qui précédemment brûlaient du fioul de part leurs réductions d'émissions auxquelles elles vont être contraintes vont devoir plutôt brûler du gaz naturel qui émet moins d'émission, donc de gaz à effet de serre. C'est la première tendance.

La deuxième tendance, c'est aussi que la demande électrique est en croissance, et plus particulièrement la demande électrique de pointe. Sachant que nous allons introduire sur les réseaux d'électricité plus d'énergies renouvelables. Ces énergies renouvelables ont comme

première caractéristique d'être intermittentes. Donc quand il n'y a pas de vent ou quand il n'y a pas de soleil, on veut quand même de la lumière. Pour cela, il faut passer à des solutions de production d'électricité à partir du thermique. Comme là encore l'exercice demande un arrêt progressif des centrales à charbon et à fioul pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, la solution qui a été trouvée, c'est de dire qu'il faudra plus de centrales de production d'électricité à partir de gaz. Voilà donc les tendances qui font qu'aujourd'hui, même si la consommation est stable, il y a différentes choses à l'intérieur.

En ce qui concerne les investissements, nous avons aussi besoin de faciliter les mouvements de gaz. Vous avez vu, les mouvements de gaz ne vont pas être les mêmes demain que ce qu'ils étaient hier. Donc par rapport à cela, il faut que le transporteur soit capable de prendre le gaz là où il lui est amené pour le délivrer au consommateur. Il faut donc faciliter ces mouvements de gaz, assurer la sécurité d'approvisionnement du pays. En janvier dernier, nous avons eu une crise entre l'Ukraine et la Russie qui a fait qu'alors qu'il faisait très froid en France, il n'y a pas eu de coupure de gaz pour le client final, parce que le réseau de GRTgaz et les autres infrastructures ont toutes travaillé de concert pour faire en sorte que tous les mouvements gaziers ont pu être réalisés, de façon à amener le gaz à tout le monde. Cela fait partie du rôle du transporteur. Puis de permettre la production d'électricité.

Sur la régulation des investissements, c'est un de nos rôles premiers. Nous sommes le garant que les investissements ne se réalisent que s'ils sont nécessaires au bon fonctionnement du marché. Comment procédons-nous ? D'abord, nous allons vérifier que nous avons besoin de ces projets. Nous n'avons pas la science infuse, nous en avons besoin s'il y a des fournisseurs qui veulent acheter cette capacité. Nous allons valider la pertinence des investissements sur la base d'engagements de long terme de la part des fournisseurs, de façon à avoir un engagement financier sur ces investissements. Puis nous travaillerons aussi de concert avec le transporteur pour vérifier la bonne maîtrise des coûts du projet, de faire en sorte que les conditions de raccordement des différents utilisateurs se fassent correctement.

Là, nous touchons clairement une des raisons du gazoduc dont nous parlons ce soir. En 2008, il y a eu une commercialisation à la frontière belge de capacité de transport entre la Belgique et la France, pour augmenter cette capacité d'entrée. Cette capacité d'entrée a prouvé que les fournisseurs avaient besoin d'amener du gaz qui passait en Belgique vers la France, pour faire bénéficier les consommateurs éventuellement de prix de gaz moins chers, vu qu'aujourd'hui, des prix de marché dans ces classes sont plutôt attractifs. Il y a donc eu un désengagement pris par les fournisseurs, et nous avons eu les mêmes mécanismes avec l'Allemagne en 2005. En octobre, nous venons d'avoir le même mécanisme à la frontière France/espagne. A chaque fois, nous nous assurons que les grands développements de gazoduc sont portés par des besoins de la part des fournisseurs. Nous n'allons pas rentrer dans le détail, mais simplement, la CRE intervient dans ce diagramme à deux endroits. Tout d'abord, quand il y a la signature des contrats de réservation avec les fournisseurs, parce qu'en fait, il y a des modes de commercialisation approuvés par le régulateur. Cela est fait de façon transparente et non discriminatoire. Et un peu plus tard, avant la construction des travaux, il y a l'approbation des investissements par le régulateur. Donc tout au long de ce processus de décision, la CRE va accompagner ce projet et va avoir son rôle à deux endroits spécifiques. J'espère que je n'ai pas été trop longue pour cette présentation. Je serai ravie de répondre à vos questions plus tard.

Patrick LEGRAND

Merci de nous avoir présenté le contexte.

Philippe Jean GARNIER, Directeur de l'offre GRTgaz

Merci Monsieur le Président. Madame Dufour a fait un exposé fort complet sur l'activité gazière, donc je n'y reviendrai pas. Je suis Philippe Garnier, je suis à la direction générale de GRTgaz, en charge du développement du réseau et des capacités de transport. Nous irons du général au particulier, ce sommaire le montre. D'abord, qui est GRTgaz ? Je pense que la plupart d'entre vous ne connaissent pas GRTgaz, par contre, vous connaissiez Gaz de France qui était une entreprise qui avait la totalité de l'activité gazière en France, puisqu'à la fois elle vendait le gaz aux particuliers, aux entreprises, mais elle transportait et stockait également le gaz. C'était le Gaz de France qui a vécu jusqu'au début des années 2000.

L'ouverture du marché et les directives européennes ont conduit à une nouvelle organisation de ces activités, notamment, comme l'a parfaitement souligné Florence Dufour, à séparer les activités de fourniture de gaz des activités de transport et de distribution de gaz. Maintenant, dans le gaz comme dans l'électricité d'ailleurs, les activités de production et de vente d'énergie sont complètement séparées des activités de transport et de distribution qui consistent en effet à gérer des tuyaux et autres installations techniques quand on parle aujourd'hui. GRTgaz en fait, c'est le nom de la société qui a été créée pour gérer le réseau de transport de gaz naturel en France. A vrai dire, il y a deux entreprises de transport en France, nous GRTgaz sur 90 % du territoire, et une autre société, TIGF, dans le sud-ouest de la France. Il y a donc deux transporteurs, mais chacun dans sa zone pour ne pas doubler les tuyaux. GRTgaz est une société qui a été créée au 1^{er} janvier 2005, qui possède ses réseaux de transport, qui les exploitent. Cela représente 32 000 kilomètres de réseaux à haute pression. Imaginez les lignes à haute tension en électricité que l'on voit très bien, puisqu'elles sont aériennes, eh bien nous gérons l'équivalent en termes de *pipelines* qui sont enterrés, donc beaucoup moins visibles. Par contre, ce que nous voyons, ce sont les postes de détente lorsque l'on arrive chez les clients industriels ou aux droits des villes, avant de fournir l'énergie aux distributions publiques. Là nous avons des comptages et des postes de détente. Vous voyez ce type d'installation, de même que vous pouvez voir des installations de stations de compression, parce que pour transporter le gaz, il faut régulièrement recomprimer ce gaz de façon à compenser les pertes de charge et repousser le gaz dans les tuyaux pour le pousser et le transporter plus loin. Donc 32 000 kilomètres de tuyaux, 25 stations de compression, 2 700 personnes. Au fond, notre activité a deux volets. Le premier volet est fondamentalement la sécurité. Cette sécurité, c'est d'abord une sécurité industrielle. Comme toute énergie, le gaz présente des risques, nous le savons bien, et nous sommes les gardiens de ces risques. Notre métier, c'est la sécurité industrielle, le contrôle en permanence de l'efficacité, la sûreté de l'ensemble de ces installations. C'est aussi, nous le verrons, la sûreté d'approvisionnement, c'est-à-dire de faire en sorte que dans toutes les situations, les Français, mais pas seulement, aussi les Européens puisque ce système est intégré au sein de l'ensemble du système de transport européen. Nous sommes un élément de l'échiquier européen et de la sûreté d'approvisionnement au niveau français et européen. Notre premier métier, c'est donc la sécurité, la sûreté.

Notre deuxième métier, c'est en effet de mettre notre réseau à disposition de tous les fournisseurs de gaz. Je ne suis pas chargé de faire la publicité des fournisseurs de gaz, mais je vais donner quelques noms pour illustrer, sinon c'est un peu difficile à comprendre. Nous transportons le gaz d'une société comme Eon, qui est un grand gazier allemand. Nous transportons le gaz d'ENI qui est le grand gazier italien. Nous transportons le gaz d'une société française qui s'appelle Poweo, d'Altergaz. Nous transportons le gaz d'EDF et aussi celui de GDF Suez. Je ne vais pas tous vous les citer, parce que ce serait un peu ennuyeux. Je ne fais pas de publicité, mais nous avons une cinquantaine d'opérateurs qui interviennent dans notre réseau et qui opèrent soit pour transporter du gaz depuis la frontière jusqu'à des clients, soit pour s'échanger le gaz naturel entre eux, comme

cela existe dans l'ensemble des marchés. Donc un métier tourné vers la sécurité et la capacité qui est offerte à l'ensemble des fournisseurs de gaz qui fournissent le gaz naturel au client final.

L'ouvrage dont nous allons parler aujourd'hui, le projet de canalisations dont nous parlons, va s'insérer dans cet ensemble de canalisations de transport à haute pression. Que se passe-t-il exactement ? Les sources d'approvisionnement en gaz sont en train de changer, en particulier, un fait majeur au niveau mondial et européen, c'est qu'il y a aujourd'hui beaucoup de gaz naturel qui arrive sous forme liquéfié, sous forme liquide, parce qu'il arrive de pays comme le Qatar qui développe énormément le GNL, gaz naturel liquéfié. Il arrive d'Égypte, du Yémen, d'Algérie. Ce gaz naturel liquéfié arrive par bateau, parce que les distances sont importantes, nous sommes séparés de ces pays par des territoires difficiles à traverser, à la fois géographiquement et politiquement. Par conséquent, le gaz sur place est mis sous forme liquide, dans des usines qui en font un liquide à -180° . Il est mis dans des navires qui sont aussi larges que des pétroliers, jusqu'à 266 000 mètres cubes de gaz dans un bateau, qui est le plus gros format par exemple que puisse transiter le canal de Suez. Ce gaz arrive dans des bateaux, soit en Méditerranée par le canal de Suez, soit vient du Nigeria ou de Trinidad et Tobago, de l'autre côté de l'Atlantique, par le bassin atlantique. Ce gaz va être récupéré dans des terminaux méthaniers où là, nous allons faire l'opération contraire, nous allons le transformer de liquide en gaz gazeux, nous allons lui rendre sa forme initiale, de façon à l'injecter dans le réseau de transport.

Aujourd'hui, il y a d'une part des nouveaux terminaux méthaniers en cours de réalisation, mais aussi des projets de nouveaux terminaux méthaniers. C'est particulièrement le cas en France, puisqu'en effet, il y a des projets à Fos, mais aussi à Dunkerque. Il y a également un projet à Antifer, près du Havre, avec des opérateurs différents qui se proposent de construire des terminaux méthaniers. Mais ce gaz naturel liquéfié arrive aussi en Belgique, à Zeebruges, sur la Hollande. Nous en trouvons donc beaucoup au nord de l'Europe, et nous en trouverons peut-être beaucoup sur nos côtes si ces terminaux se réalisent à Dunkerque et au havre.

Ce gaz naturel liquéfié se trouve donc au nord de la France ou en Belgique, en Hollande. Dans le même temps, il y a aussi le fait que les Norvégiens développent leur champ, et le développent concurremment aux Russes. Donc GNL plus gaz norvégien fait que les fournisseurs nous demandent des capacités pour rentrer ce gaz sur la France et l'acheminer vers leurs consommateurs, éventuellement concurremment à du gaz venu de Russie. L'ouvrage dont nous parlons, c'est notamment un ouvrage qui nous est demandé, pour lequel nous avons en effet des commandes de capacité, en quelque sorte pour être en mesure de substituer du gaz venu soit sous forme liquide, soit de Norvège, et de substituer le cas échéant ce gaz à du gaz russe selon la situation des prix, selon la situation politique. Ce n'est pas nous qui apprécions l'opportunité de réaliser ses arbitrages, ce sont les fournisseurs de gaz qui veulent opérer ces arbitrages, opérer cette sécurité d'approvisionnement et qui pour cela nous demandent des ouvrages. Cet ouvrage se situe dans le contexte de ramener davantage de gaz depuis le nord de l'Europe, concurremment, le cas échéant, à du gaz venu de l'Est de l'Europe.

Si nous avions eu cet ouvrage au début de l'année, il nous aurait été bien utile, parce qu'en début d'année, nous sommes passés d'une situation de devoir délester des industriels - avant de délester des particuliers - en quantité, à un moment où nous n'avions plus du tout de gaz russe, parce qu'il n'en venait plus du tout. Quand il nous manque 15 ou 20 % de gaz, nous sommes dans une situation extrêmement difficile, parce que pendant ce temps-là, les consommateurs ne s'arrêtent pas, même si le cas échéant ils peuvent un peu limiter leur consommation. Cet ouvrage va donc d'une part être utilisé pour des besoins de marché, pour des besoins de sécurité, mais aussi pour réellement mettre en concurrence ce gaz venu de Russie voire éventuellement de Norvège avec du GNL.

Pour vous donner un ordre de grandeur - ce n'est pas vrai pour les particuliers, parce qu'il y a encore un certain nombre de coûts qui viennent s'ajouter pour les particuliers, donc ils ne voient pas cet effet - pour les industriels, depuis un an, les prix du gaz ont été divisés par deux parce qu'il y a beaucoup de gaz naturel liquéfié depuis que le Qatar a mis en production de nombreuses usines de liquéfaction, il a pratiquement doublé sa capacité. Ce gaz est disponible dans un contexte effectivement où l'économie va moins fort, en effet, nous savons qu'il y a une crise, des difficultés, donc les consommations n'ont pas augmenté d'autant, même si avec la production d'électricité, elle ne baisse pas, contrairement à ce que nous pourrions croire. Nous avons donc une situation très favorable aux acheteurs, mais qui est permise parce que nous avons des infrastructures qui permettent de rentrer ce GNL sur la France et qui permettront de plus en plus de le faire.

Je vais maintenant passer la parole à Pierre-François Hugon pour rentrer un peu plus dans le détail de l'ouvrage projeté.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Bonsoir, je suis directeur du projet Arc de Dierrey. Je suis accompagné de Thierry Gobe à qui je vais rapidement passer la parole pour rentrer dans le détail du projet. Ce soir, nous allons parler d'un projet d'une nouvelle canalisation qui va de Cuvilly, pas très loin d'ici, dans l'Oise, qui s'étend jusqu'à la station de Voisines en Haute-Marne, au sud de Chaumont, et qui doit passer par Dierrey qui est une station de compression existante au sud de Troyes. Donc quelques éléments un peu macroscopiques pour donner des ordres de grandeur. C'est un ouvrage qui s'étend sur une longueur de 300 kilomètres, comme l'a souligné Patrick Legrand tout à l'heure. L'enveloppe d'investissement est de l'ordre de 700 millions d'euros. Nous reviendrons sur les éléments de planning, mais il faut compter une période de 18 mois de travaux pour réaliser la totalité de cet ouvrage. Aujourd'hui, si l'ouvrage devait se décider en fonction des projets situés en amont, qui viennent d'être évoqués, nous sommes sur une mise en service prévue fin 2013. Je passe la parole à Thierry Gobe qui va vous parler un peu plus en détail de l'ouvrage.

Thierry GOBE, GRTgaz

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Si je devais décrire un gazoduc, je dirai que c'est constitué essentiellement de deux types d'installation. En premier lieu, une partie enterrée qui représente 99 % de l'objet et cette partie canalisation enterrée est constituée de tubes en aciers qui sont soudés bout à bout, qui sont enterrés avec au minimum un mètre de couverture, donc un mètre de terre. Cela fait donc des tranchées d'environ 2,50 mètres. Dans le cas particulier de l'arc de Dierrey, il s'agira de tubes dont le diamètre est de 1,20 mètre environ, ce qui fait un gazoduc de belle taille, un des plus grands que nous ayons en France. Il serait exploité à une pression de 68 bars, donc 68 fois la pression atmosphérique. Il faut savoir que cette pression de 68 bars est la pression standard à laquelle on exploite le réseau de transport. Quand je dis 68 bars, c'est la pression maximale qui est susceptible de s'y trouver, mais bien sûr, ce n'est pas toujours celle qui est présente.

Les installations de surface, donc celles qui sont visibles, Philippe Jean Garnier les évoquait tout à l'heure. Elles sont essentiellement de deux types pour le gazoduc qui nous intéresse. D'une part, trois stations de compression pour remonter la pression et garantir que nous sommes toujours à une pression suffisante pour faire avancer le gaz. Les stations de compression de Cuvilly et de Voisines aux deux extrémités, Cuvilly dans l'Oise, pas très loin de Compiègne, et Voisines sur le plateau de Langres. Par ailleurs, le cahier des charges du projet demande que l'on passe par la station de compression de Dierrey-Saint-Julien qui se situe dans la région de Troyes.

L'autre type d'installation aérienne que l'on voit un peu plus, ce sont des organes dit postes de sectionnement. En fait, ce sont des robinets enterrés qui permettent d'interrompre le transit du gaz. Vous avez une photo qui vous présente sur l'écran ce qu'est un poste de sectionnement. C'est constitué d'un système de manoeuvre qui déborde et de deux cheminées en quelque sorte, deux organes qui permettraient, le cas échéant, de mettre le gaz à l'atmosphère et de pouvoir vider un des tronçons de part et d'autre de ce robinet. En temps normal, le gaz ne circule pas dans les parties aériennes. Lorsque l'on construit un gazoduc comme celui-là, il y a des impacts bien sûr. L'impact principal se produit pendant les travaux. Premier impact, c'est la nécessité pour construire l'ouvrage d'une piste de travail qui, pour des diamètres de cet ordre-là, 1,20 mètre, atteint environ 30 mètres de large. Tout simplement parce que dans la partie centrale de la piste, nous allons construire le tube, c'est-à-dire que nous allons disposer les tubes et les souder. Nous faisons le soudage avant de creuser la tranchée. Les tubes sont soudés. On creuse la tranchée à côté de l'endroit où l'on a soudé le tube. La tranchée, il faut se représenter quelque chose qui va avoir environ 2 mètres de large à l'ouverture, mais cela va dépendre de la nature des terrains. D'une part, la terre végétale qui va être isolée, séparée, mise de côté. Puis d'autre part, le reste des remblais. Ceci permettra, lorsque la canalisation sera enterrée, de re disposer dans l'ordre d'abord le tout-venant puis la terre végétale, ce qui favorisera la reprise des cultures. D'autre part, de l'autre côté du tube, la possibilité de faire circuler ces engins qui s'appellent des *pipelayers* ou des *sidebooms*, qui sont des engins sur chenilles. Généralement, quatre ou cinq se succèdent, vont prendre le tube et le descendre en flexion progressivement dans la tranchée. Ces engins sont déjà assez larges, mais en plus quand ils fonctionnent, ils ont un contrepoids sur le côté qui permet d'équilibrer la flèche qui portera le tube, ce qui fait que nous avons besoin d'une largeur assez importante pour qu'ils puissent circuler et travailler correctement. Par ailleurs, la piste peut être bordée d'une clôture provisoire, qui sera enlevée à l'issue des travaux et qui permet d'éviter au bétail d'aller sur le chantier et de se blesser.

Les autres impacts pendant les travaux, c'est le bruit. Nous avons effectivement des engins sur chenilles qui font le bruit d'une pelle mécanique. Bien entendu, pendant les travaux, nous utilisons cette piste qui est rendue inaccessible à la culture. Il y a donc perte de récolte sur la bande correspondante, et il y a éventuellement perte de production, inaccessibilité. Tout cela fait l'objet d'indemnisation dans le cadre de protocoles définis avec les Chambres d'agriculture. Il peut aussi y avoir des impacts sur la faune et la flore. Sur la flore, c'est évident, puisque là où on circule, les plantes sont endommagées, sauf si on prend des précautions particulières, du style plat bord, enfin des choses qui vont répartir les charges. Sur la faune, nous allons gêner la faune par le bruit que nous allons faire, donc elle va avoir tendance à fuir. Il peut éventuellement y avoir des chutes de petites bêtes dans la tranchée.

Les impacts pendant les travaux ne sont pas que négatifs, il y en a aussi quelques positifs. Les travaux de pose, vous avez vu le type d'engin qu'il y avait sur le schéma. C'est confié à des entreprises très spécialisées. Pour le genre de canalisations qui nous intéressent, nous avons en gros une dizaine de sociétés en Europe capables de poser cela. Mais ces entreprises, nous leur demandons par contrat de s'engager sur un montant ou une certaine quantité d'activité confiée à des entreprises locales. Je vais donner deux exemples. Je n'en ai pas énormément en tête, mais nous pouvons en trouver beaucoup d'autres. Les réfections de drainage. Nous allons passer dans des parcelles drainées, il y aura des travaux de drainage. Ce sont des choses qui sont systématiquement confiées à des entreprises locales. Le déboisement, lorsque l'on passe dans des zones de forêts, mais il peut y avoir d'autres activités, comme les géomètres, l'établissement de plans, etc.

L'autre retombée économique sur ce genre de projet, c'est tout simplement lié à la présence du personnel sur le chantier. Un chantier comme cela, au plus fort de son activité, c'est 250 à 300 personnes qui vont avoir besoin de manger, de dormir, donc qui vont faire vivre l'hôtellerie.

Une fois que la canalisation est installée, il reste une bande de servitude au-dessus du gazoduc. Cette servitude sert tout simplement à permettre l'accès à l'exploitant de la canalisation en cas de besoin sur l'ouvrage, lui donner un accès libre. Evidemment, qui dit accès libre dit absence d'obstacles, et cela veut donc dire que sur cette bande de servitude, nous demandons qu'il n'y ait ni construction de bâtiments en dur, ni plantation d'arbres de hautes tiges, c'est-à-dire de plus de 2,70 mètres. Tout le reste est permis.

Dans le cadre du gazoduc qui nous intéresse, cette bande de servitude doit être d'environ 20 mètres. Nous pouvons éventuellement envisager de la réduire, mais cela doit rester exceptionnel puisque nous devons pouvoir intervenir. Cette bande de servitude donne également lieu à indemnités qui sont versées aux propriétaires. Lorsque la canalisation est mise en service, il y a également quelques impacts sur l'urbanisation. Qui dit bandes de servitude suppose effectivement que l'on ne puisse pas construire dans cette bande. C'est le point classique, normal, à 10 mètres du gazoduc, on ne peut pas construire. Autre conséquence sur l'urbanisation, la réglementation impose à GRTgaz de choisir ses tracés de gazoduc en s'éloignant autant que faire se peut des établissements recevant du public. En contrepartie de cette réglementation, il est demandé aux maires des communes de ne pas délivrer de permis de construire pour des ERP qui se situeraient eux-mêmes à proximité immédiate des gazoducs.

Pour autant, la réglementation permet, s'il y a un besoin particulier d'établissements recevant du public, moyennant la mise en place de mesures spécifiques de protection du gazoduc, de construire en dehors de la bande de services, de rapprocher ces établissements recevant du public à 10 mètres du tube. Sur l'agriculture, une fois que le tube est posé, il n'y a plus d'impact, toutes les cultures sont permises, à l'exception de l'arboriculture lorsque cela suppose des arbres de plus de 2,70 mètre. Sauf pendant les travaux, un gazoduc n'a aucun impact sur les loisirs et le transport, je ne m'y attarderai pas. Sur les milieux naturels, très vite ils reprennent possession du terrain. Il est rarissime que l'on ait un impact permanent, sauf dans les forêts, puisque là, nous avons évidemment plus d'arbres qui peuvent pousser sur cette bande de servitude. Nous créons des allées forestières, mais moyennant des aménagements à étudier avec les gestionnaires de la forêt, nous pouvons favoriser certains aménagements favorables à l'environnement, notamment.

Sur les paysages, l'impact principal, c'est pareil, ce sont ces trouées, ces allées que nous créons dans les forêts. Il n'y a pas d'autres impacts particuliers significatifs, si ce n'est la présence régulière des installations aériennes et la présence régulière des bornes et balises que vous voyez en photo sur ce transparent. Bornes et balises qui permettent à l'exploitant de l'ouvrage de repérer où se trouve la canalisation. Je rends la parole à Pierre-François Hugon qui va vous présenter l'implantation du projet dans le territoire.

Pierre-François HUGON

Merci. Les enjeux du territoire, vous voyez sur cette carte la totalité du fuseau avec les limites administratives et quelques points particuliers. Ce que nous pouvons dire sur les enjeux du territoire tels que nous les avons analysés dans nos études préliminaires, c'est que c'est un territoire structuré par l'agglomération parisienne, au sud-ouest du fuseau, notamment dans sa première partie, et la présence des vignobles champenois sur une assez longue partie, puisque l'on contourne toute la région Champagne-Ardenne par le sud. Un milieu naturel remarquable sur la quasi-totalité du parcours, puisque présence de zones forestières, et nous sommes bien placés ici pour en parler. Mais c'est aussi vrai en région Champagne-Ardenne, notamment avec la création d'un parc naturel de feuilles décidées assez récemment. Puis la présence de beaucoup de cours d'eau et la traversée de vallées assez importante. Globalement, une faible dynamique démographique et urbaine sur

l'ensemble du fuseau et une activité agricole, essentiellement constituée de récoltes, de cultures annuelles avec quelques zones de cultures spécifiques.

Quelques grands principes nous ont guidés pour rétablir ce fuseau. Nous évitons les zones urbanisées, Thierry Gobe vient de vous expliquer pourquoi. En matière de sécurité effectivement, nous essayons de nous éloigner des zones urbanisées ou promises à l'urbanisation. Nous essayons d'anticiper sur les développements et les projets des communes pour ne pas gêner. Le souci de maintenir les potentiels de production agricole, nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler, ainsi que notre collaboration avec les chambres d'agriculture. La préservation du patrimoine naturel et limiter les sur longueurs, puisque moins on pose de longueur de tuyaux, moins on a de nuisance. Au niveau du fuseau proposé dans la zone qui nous concerne, nous sommes dans le secteur qui part de Cuvilly, la station de compression existante d'où nous nous raccordons. Ce qui caractérise ce début de tronçon, c'est notamment la descente le long de la forêt de Compiègne et le passage de la vallée de l'Oise, avec une dimension écologique assez riche pour ensuite partir traverser la vallée de l'Ourcq plus au sud.

Sur le point bien particulier où nous sommes ce soir, à Pont-Sainte-Maxence, et c'est assez exceptionnel sur nos réunions, nous sommes légèrement à l'extérieur du fuseau. Les communes directement concernées sont un petit peu plus en direction de Compiègne, donc cela vous permet de localiser le fuseau par rapport au lieu de la réunion de ce soir. Dernier point avant de repasser la parole à la CPDP, quelques éléments de calendrier. Aujourd'hui, nous sommes dans cette période où nous accompagnons la CPDP pendant ce débat public, en tant que maître d'ouvrage. En parallèle, nous continuons nos études, notamment les études d'impact et les études de sécurité. L'objectif est de pouvoir disposer d'un tracé. Là aussi, nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler, et des études qui nous sont nécessaires pour déposer la demande d'autorisation ministérielle. Tout cela permet d'envisager une enquête publique mi 2010, pour le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle. Tout cela nous permet d'envisager une enquête publique début 2011, donc d'obtenir une déclaration d'utilité publique fin 2011 et début 2012, de pouvoir engager les travaux que j'évoquais au début comme devant durer 18 mois, ce qui nous permettra de disposer d'un ouvrage et de le mettre au service fin 2013, pour qu'il soit opérationnel début 2014. C'est juste pour donner quelques macros éléments. Nous pourrions revenir dans le détail sur certaines phases, en fonction de vos questions.

Patrick LEGRAND

Merci pour votre patience, la série d'exposés est parfois un peu longue, mais cela permet d'avoir des premiers matériaux à mettre en discussion. Evidemment, toutes les questions sont autorisées, y compris celles que nous pouvons imaginer, idiotes. Il y a toujours des questions que l'on n'ose pas poser, il ne faut pas hésiter à les poser, parfois elles sont même meilleures que celles qu'on imagine encore plus justifiées. Toutes les questions peuvent être posées sur le débat, sur le rôle et les activités de la commission de régulation qui joue, vous l'avez vu, un rôle bien particulier dans la réalisation de ces projets, dans la décision, sur le projet, sur ses caractéristiques, sur le processus de conception, sur le processus de concertation après le débat. Petite remarque, vous savez que tous nos débats sont *verbatimés*, c'est-à-dire qu'un monsieur note et enregistre tout ce qui se dit, intégralement et de façon extrêmement précise, sans même une transformation reportée sur le papier puis ensuite mis sur notre site. Cela nous permet de bien voir comment les arguments seront développés et donc d'éviter de vous trahir. Là aussi, un peu d'image avec ces deux messieurs. Au fond, Serge va faire un compte-rendu final illustré qui sera disponible sur Internet et sur un DVD. Il sera remis à qui le souhaitera, en tout cas à toutes les communes qui sont dans le fuseau.

Tout ceci pour vous dire que maintenant, ça va être à vous. La première question est toujours la plus compliquée, mais après vous verrez, nous en aurons sûrement entre 20 et 25 qui s'emboîteront comme des poupées russes. Qui a envie de poser la première question ? Monsieur, à vous. Dites qui vous êtes, comme cela nous attribuons l'intervention à la bonne personne sur le verbatim.

De la salle

Je suis élu d'une commune du fuseau. Je vois que les propriétaires sont indemnisés, par rapport à une bande de 20 mètres. Pour une commune, cela peut avoir un impact important dans un PLU qui peut être existant ou futur. Une commune est-elle indemnisée au même titre que les lignes à haute tension. Je pense qu'il serait logique que ce soit le cas. J'attends la réponse de GRTgaz. Cela peut avoir un impact important par rapport à l'urbanisation, parce que quand vous dites dans votre diaporama que nous sommes dans une région qui a une évolution démographique faible, je ne crois pas que ce soit le cas dans certains quartiers. C'est ce que je pense en tout cas. Au contraire, certaines communes font partie d'un parc naturel, justement parce que la pression démographique est importante. Comment faites-vous au moment des travaux pour les traversées de routes et de chemins communaux ?

Un intervenant

Pour répondre à la première question, je pense que je vais vous décevoir, la pose du gazoduc en principe n'apporte pas spécialement d'indemnisation aux communes. La seule redevance qu'elles peuvent espérer, c'est la RODP, redevance d'occupation du domaine public. Il faut en faire la demande, et c'est une redevance qui est calculée en fonction du nombre de traversées du domaine public par le gazoduc. Pour le reste, quand il y a une station de compression, il y a la taxe professionnelle, le temps qu'elle durera. Evidemment, quand on installe des postes de sectionnement, on paye comme tout le monde la taxe foncière, mais de toute façon, vous la toucheriez quoi qu'il en soit. Cela ne représente pas forcément des sommes délirantes. Aujourd'hui, la législation n'a pas prévu autre chose.

Concernant les traversées de routes, il existe plusieurs modes de franchissement et elles sont définies avec les gestionnaires de ces routes. La technique retenue dépend d'un certain nombre de critères, ça peut être la circulation, la date de réfection de l'enrobé ou d'autres critères que je n'ai pas forcément à l'esprit. On rencontre évidemment le Conseil général, les mairies, l'ensemble des mairies traversées par le projet ou concernées par le fuseau, pour essayer d'identifier ces aspects-là. A l'issue, on décide si on traverse à ciel ouvert, c'est-à-dire que l'on va creuser une tranchée, on va dévier éventuellement la circulation. C'est le cas lorsqu'il s'agit de routes peu fréquentées, et éventuellement de routes sans enrobés ou avec des enrobés anciens. On peut traverser à ciel ouvert par demi tranchées, avec de la circulation alternée sur la route. Nous pouvons aussi la traverser en sous-oeuvre, en procédant à des forages sous la route. En gros, on creuse de part et d'autre, parce que là, c'est un micro tunnel, c'est quelque chose de beaucoup plus gros que ce que nous ferions. On creuse de part et d'autre ce que l'on appelle des niches, c'est-à-dire des trous de part et d'autre de la route. Nous allons, à l'aide de vérins hydrauliques, pousser des buses qui vont progressivement passer jusqu'à l'autre côté. Une fois que les buses sont posées, nous enfilons les tubes à l'intérieur. Cela permet de ne pas toucher à la route et donc de maintenir la circulation. Voilà pour les techniques de franchissement de routes.

Patrick LEGRAND

Voilà quelques réponses, mais je ne suis pas sûr que vous soyez satisfait.

De la salle

Par rapport à la première question, pas complètement, parce qu'il y a quand même un préjudice durable pour une commune ou un secteur d'une commune. J'estime que nous devrions avoir droit à quelque chose. Le préjudice peut être durable. C'est quand même un endroit qui est condamné à toute urbanisation, puisque l'on ne peut pas construire au-delà de 10 mètres. Cela condamne donc complètement un secteur d'une commune. Aujourd'hui, je pense que la tranchée, si j'ai bien compris, est faite pour 60 ans ou peut-être plus.

Un intervenant

Elle est effectivement faite pour le plus longtemps possible. Quand on choisit le tracé, on s'efforce de passer dans des zones qui ne sont pas constructibles. On tient compte des documents d'organismes, PLU et autres, donc normalement, on n'affecte pas la vocation du terrain.

De la salle

Cela me paraît difficile parfois de concilier tous les documents d'urbanisme.

Un intervenant

C'est parfois difficile de concilier tous les documents d'urbanisme, je vous l'accorde.

De la salle

Le parc naturel est-il concerté ?

Un intervenant

Bien sûr, oui, oui. D'ailleurs, je crois que le parc naturel a été rencontré cet après-midi. Nous l'avons déjà rencontré au cours d'une autre réunion, nous avons déjà eu des contacts, mais là, il y a eu une réunion de travail cet après-midi.

De la salle

Quand vous parlez de 18 mois de travaux, ce n'est pas 18 mois de travaux sur un même site ? Combien de temps cela dure t-il sur un site ?

Un intervenant

C'est vrai que c'est une prestation un peu particulière. Ce sont des travaux qui avancent avec ce que l'on appelle une cadence. La cadence moyenne, quand on fait le ratio entre la longueur du gazoduc, sa date de début et sa date de fin, c'est en gros 1 kilomètre par jour, pas tout à fait, 800 mètres en fait pour être plus précis. C'est la cadence moyenne que nous pouvons espérer faire avec ce genre de gazoduc. Mais pour une parcelle donnée, dans un endroit donné, entre le moment où vont avoir lieu les états des lieux avant travaux et le moment où l'on rend la parcelle, après état des lieux final, il va s'écouler trois, quatre, cinq mois. Cela dépend un peu de l'endroit où l'on se trouve. Si on est au tout début, ça va aller relativement vite. Comme toutes les opérations démarrent quasiment les unes derrière les autres, je dirais, on va occuper relativement peu de temps. En revanche, quand on sera à la fin, l'état des lieux sera fini depuis déjà un certain temps avant qu'on voit arriver les tubes, puis avant que quelqu'un vienne les souder. La durée est d'environ, je dirais, entre 3 et 5 mois.

De la salle

D'un tracé public, que ce soit un chemin ou une route, au-delà de votre tracé à vous, on ne peut pas accéder pendant 3, 4 mois ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Les routes, j'ai expliqué que selon...

De la salle

Non, pas les routes. Je parle pour un agriculteur ou un propriétaire. Il ne peut pas accéder au-delà de 3, 4 mois derrière ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Si. Ça dépend des opérations. On va aménager des passages de part et d'autre de la piste pour qu'il puisse aller sur le reste de sa parcelle, je dirais. Ce sera uniquement la bande de 30 mètres qui traverse sa parcelle sur laquelle, effectivement, il y aura des travaux pendant 3, 4, 5 mois.

De la salle

Mais, comment il fait pour passer derrière ? C'est ça ma question, en fait.

Thierry GOBE, GRTgaz

On va aménager éventuellement des points de passage. Ça va être le type de chose qui est utilisé par l'armée, les espèces de ponts métalliques, qu'on mettra au-dessus de la tranchée pendant les travaux. Si vous vous souvenez du schéma que j'ai présenté tout à l'heure, on ne mettra pas les tas de terres. On laissera un espace pour le passage. On a des aménagements de ce type. Ça, c'est discuté avec l'exploitant agricole au début des travaux lors des états des lieux. C'est négocié avec lui. C'est étudié avec lui.

De la salle

D'accord.

Patrick LEGRAND, CPDP

J'ai une question ici. Allez-y, Monsieur le Maire.

Michel DELMAS, Maire de Pont-Sainte-Maxence

J'ai une question par rapport au tracé. Je ne sais pas s'il serait possible de nous remettre la carte pour que l'on puisse se rendre compte quand même un peu plus en détail des conséquences que ça pourrait avoir sur nos communes. Les études de tracé, elles ne sont pas réalisées encore, j'imagine ? Si vous présentez un couloir pareil, c'est que vous ne l'avez pas encore défini. Je finis ma question. La vie des communes, c'est quelque chose qui évolue et qui peut évoluer très vite. On est souvent en début de mandat. On a des réflexions et puis on est en cours de réalisation de ces réflexions, voire de mise en place des PLU. Ma question, c'est : est-ce que vous venez interroger les communes ou est-ce que vous prenez simplement les documents ? Est-ce que vous venez interroger le maire en lui demandant : « Voilà, si je passe par là, quels problèmes ? » Parce que le maire, il s'est peut-être engagé aussi vis-à-vis d'opérateurs. Il a peut-être prévu des programmes qui ne sont pas encore mis en place dans les PLU, etc. Je pense qu'à ce niveau-là, c'est très important que toute la concertation se fasse en détail. Moi, je prends l'exemple de Pont-Sainte-Maxence, je m'aperçois que la ville est un petit peu consternée tout de même. C'est le village de Sarron qui fait partie de la ville de Pont-Sainte-Maxence. On tombe en plein dans un endroit où il y a un projet d'installation d'un complexe commercial et économique qui est déjà perturbé parce qu'il y a une canalisation de gaz qui va d'est en ouest. S'il y en a une autre qui tombe de nord-sud, ça va poser quelques problèmes pour mettre le bâtiment. Tout ça, ce n'est marqué nul part. Sinon, venez m'interroger, je vous donnerai toutes les informations.

Thierry GOBE, GRTgaz

Tout à fait. Pour reprendre le début de la question, non, nous n'avons effectivement pas de tracé. Quand je dis ça, la réponse doit être un peu affinée. Il y a un certain nombre d'endroits où les études que l'on a menées aujourd'hui nous contraignent, finalement, à des points de passage qui sont plus ou moins figés. Pour autant, entre ces points plus ou moins figés, il y a encore une très grande latitude. La manière dont on mène l'étude, c'est effectivement en rencontrant. Aujourd'hui l'ingénieur tracé, Hélène Morin, ici présente, mais également le coordonnateur d'étude qui n'est hélas pas là aujourd'hui, rencontrent l'ensemble des maires du fuseau concernés par le projet. Peut-être parmi vous y en a-t-il qui ont été rencontrés et qui pourront en témoigner ? Mais, elle vient effectivement discuter. Elle prend des rendez-vous et elle discute de l'ensemble des projets qu'il peut y avoir sur la commune. Lorsqu'effectivement, on a des secteurs privilégiés, des endroits où on sent que quelque part, si on doit passer dans la commune, il n'y a guère que là que c'est possible, évidemment, elle va en discuter en priorité sur ce secteur-là pour voir s'il n'y a pas des choses concurrentes. Mais, tout le travail d'étude consiste bien effectivement à récolter l'ensemble des enjeux. Ce sont des enjeux de toute nature.

La première série d'enjeux, on la récupère en rencontrant les services des Préfectures. C'est d'abord par là que ça commence. Une fois qu'on a vu les Préfets, on rencontre les Conseils généraux, puis on rencontre les maires et on rencontre les administrations (DIREN ou DREAL,

DRIRE selon l'organisation), les services en charge des routes, etc. On mène en parallèle une étude d'impact qui recense les autres types d'enjeux, notamment les enjeux environnementaux. Tout ça est en cours, je dirais. On a fait la moitié du chemin aujourd'hui dans le recensement. Il est normal qu'une partie des communes n'ait pas encore été rencontrée. Mais, on récupère bien lors de ces visites les documents d'urbanisme, les projets qui sont dans la tête des élus parce qu'effectivement, comme vous le disiez, tout n'est pas formalisé. On récupère également les adresses des personnes qu'il serait souhaitable d'aller voir. Je pense aux associations, par exemple. Ça, ce sont les maires qui les connaissent le mieux. Eventuellement, les propriétaires lorsqu'il y a des propriétaires importants qu'il est bon d'aller voir tout de suite. C'est le cas lorsqu'on a un point de passage un peu figé, par exemple.

Patrick LEGRAND, CPDP

Cette réponse éclaire votre opinion ?

Michel DELMAS, Maire de Pont-Sainte-Maxence

Non, je me permets simplement d'alerter. Je me pose la question : comment vous allez passer l'Oise qui n'est plus là, que l'on ne voit plus, entre Pont-Sainte-Maxence et Compiègne ? Là, j'ai du mal à imaginer. J'ai une autre question accessoire à ça qui est un peu, peut-être tendancieuse, je veux bien l'admettre. Quelle sera la relation avec le fameux projet d'une centrale gaz au-dessus de Verberie et ce gazoduc ? Est-ce qu'il y a une relation ? Est-ce que c'est aussi l'occasion de faire de l'approvisionnement de gaz à cet endroit-là ? Parce que si c'est le cas, effectivement, le tracé, il est déjà tout fait.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. J'ai déjà entendu cette question.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Oui. Sur votre première partie de question, effectivement, la traversée de l'Oise est quelque chose d'assez sensible. D'ailleurs, j'ai envie de dire que c'est bien pour ça que le fuseau, il est assez large parce qu'on sait bien que la recherche d'une solution de la traversée de l'Oise nécessite beaucoup de contacts, beaucoup d'études. Quand on aura quelques idées de solutions, ça structurera fortement les endroits où on passera en amont et en aval. Effectivement, on peut aller plus dans le détail si vous le souhaitez puisque l'ingénieur tracé peut vous dire éventuellement où on en est. Pas de problème. Que l'on vienne vous voir et qu'on vienne vous expliquer où on en est, c'est effectivement important. Il y a la proximité du parc naturel qui a été évoquée tout à l'heure. C'est une zone effectivement avec pas mal d'enjeux.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ceci dit, Monsieur Hugon, si Madame est prête à le faire *in vivo* et devant tout le monde, c'est encore presque mieux. Un débat public, c'est le débat, le public et en public. Mais, ça n'exclue pas d'ailleurs qu'après, il y ait des contacts bilatéraux.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je réponds à la deuxième et je passe la parole à Hélène Morin. La deuxième question sur le lien entre cet ouvrage et la centrale de Verberie a déjà fait l'objet d'un certain nombre de discussions puisqu'on a fait une réunion publique à Verberie, le jour d'un conseil municipal d'ailleurs qui était manifestement assez animé. Je vais redire ce que j'ai déjà dit. Très clairement, l'ouvrage que l'on fait aujourd'hui trouve sa justification dans la nécessité de pouvoir transiter des quantités de gaz qui viennent par le nord de la France. On s'est forcément rapproché des gens qui, au sein de GRTgaz, ont travaillé sur les possibilités de raccorder la centrale de Verberie. Des gens notamment de la région et Patrick Pelle, le directeur de la région Val de Seine, pourrait donner plus de détail sur ce sujet. Mais, la centrale de Verberie, si j'ai bien compris, se raccorderait sur les deux conduites, on va dire, existantes qui viennent du nord de la France et qui alimentent la région parisienne. Le raccordement ne se fera pas sur l'ouvrage dont on parle ce soir et les deux projets vivent leur vie indépendamment. Dans quelques années, on aura peut-être le projet dont on parle ce soir et pas de centrale à Verberie ou on aura peut-être une centrale à Verberie et pas le projet parce que les terminaux méthaniens ne se feront pas. Je ne sais pas si je vous ai convaincu simplement parce que je vous le dis, mais voilà comment ça se passe. Il n'y a pas de lien direct entre cette centrale et ce projet de canalisation.

Philippe-Jean GARNIER, GRTgaz

Je confirme complètement ce point. Il n'y a pas de lien entre ce projet de centrale et ce projet de canalisation. Je dirais même qu'il n'y a aucun lien. Même si on parle de gaz naturel dans les deux cas puisque, dans un cas, on transporte du gaz naturel et de l'autre côté, on consomme du gaz naturel, il n'y a pas de lien du tout entre ces deux ouvrages. L'ouvrage dont on parle aujourd'hui, très clairement, il se situe dans une perspective qu'il faut voir européenne. C'est du gaz qui va venir du nord de la France et pour qu'il puisse venir du nord de la France, il faut déjà qu'il traverse la Belgique. Il faut qu'il traverse aussi pour partie la Hollande parce qu'en fait, il y a, si vous voulez, une forme de Y, une partie venant de Belgique et une partie qui vient de Hollande. Ce projet est lié aussi à des renforcements de réseau en Belgique et en Hollande. C'est quelque chose qui est lié à du réseau européen et qui est beaucoup plus puissant que la seule centrale de Verberie si vous voulez. A partir de ce réseau, on saura alimenter l'est de la France, cette région-ci où nous sommes, et la région Rhône-Alpes à partir de gaz venant du nord. Alternativement, encore une fois, du gaz russe dans les situations où le gaz viendrait à manquer pour des raisons politiques, mais aussi dans la situation où le gaz russe serait trop cher. Bien sûr, c'est lié dans la mesure où il y a du gaz aux deux endroits, mais ce n'est pas un ouvrage pour ce consommateur-là. Ce n'est pas ça. C'est exactement ce que disait Pierre-François. Si la centrale ne se fait pas, il faudra néanmoins faire cet ouvrage.

Patrick LEGRAND, CPDP

A cette colle bienvenue, réponse qui engage. Vous avez sûrement quelque chose à dire, Madame Morin.

Hélène MORIN, ingénieur tracé

Est-ce qu'on peut projeter de nouveau la diapo avec le fuseau s'il vous plaît ? Ce fuseau, ici, il est extrêmement large. *Grosso modo*, on s'est rendu compte très vite que la Vallée de l'Oise, ça serait compliqué à trouver un passage. Même 30 mètres de large continus, sur une vallée, ça n'est pas

évident. On a pris entre la forêt de Halatte et la forêt de Compiègne puisque ça, ce sont des massifs boisés majeurs qu'on n'envisage pas de traverser avec une infrastructure telle que la nôtre. Pour donner des idées de couloir dans lesquels pourrait s'inscrire un tracé, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on évite absolument tout ce qui est urbanisé ou promis à l'urbanisation. Sur cette carte, par exemple Pont-Sainte-Maxence, on ne va pas aller passer dans toute la frange urbanisée le long de l'Oise à Pont-Sainte-Maxence. On a Verberie. On a Chevrières. On a Pontpoint qui s'étend également pas mal. Deuxième niveau d'enjeux, c'est tout ce qui est environnemental. La Vallée de l'Oise sur sa frange sud a un certain nombre de coteaux. Certains sont classés Natura 2000. La forêt de Halatte ici est également Natura 2000. Les Natura 2000, ce sont des zones dans lesquelles on ne se résout à passer que si on n'a pas d'autre possibilité de passage. Dernier élément majeur que je pourrais citer, c'est tout ce qui est occupation du territoire par infrastructures linéaires de transport (autoroutes et TGV), qu'il faut qu'on franchisse puisqu'on part du nord-ouest et qu'on va vers le sud-est (autoroute A1 et TGV), mais on ne multiplie pas les franchissements.

On les franchit une fois. C'est déjà assez compliqué de trouver un passage techniquement réaliste. On se tient d'un côté de l'autoroute et du TGV. On le franchit une fois, on ne zigzague pas. Pour finir, dans tout ce secteur-là, ces traits bleus quand on regarde vu du ciel, c'est plein de carrières, de bassins qui ont déjà été exploités ou qui vont être exploités. Là, on a pris contact également avec les exploitants de carrières pour connaître un petit peu leurs projets, à quel stade de l'exploitation ils en étaient et les possibilités qu'il pourrait y avoir à passer dans les terrains pourquoi pas déjà exploités. Une fois que je vous ai dit tout ça, notre piste principale pour le moment, elle se situe entre Houdancourt et Chevrières et entre Méru et Pontpoint de chaque côté de l'Oise. Cette piste de traversée, on n'est pas encore sûr qu'elle soit techniquement réalisable, notamment du fait des bassins de carrières. D'un point de vue environnemental, le contact qui a été pris avec notamment le PNR, les études d'impact qui sont en cours semblent montrer que ce serait acceptable. Mais, je ne vous garantis pas que ce sera le tracé qui sera finalement retenu et qu'on ne reviendra pas vous voir avec une option tout à fait différente d'ici quelques mois.

De la salle

Vous n'êtes pas très précis.

Patrick LEGRAND, CPDP

Attendez, c'est normal qu'on ne soit pas précis puisqu'on est en amont. Vous êtes là pour préciser ça et ensuite, ces messieurs-dames reviendront.

De la salle

Par exemple, la nationale 17, on peut dire si on passe à l'est ou à l'ouest de la nationale 17.

Patrick LEGRAND, CPDP

Le micro, c'est un objet qu'on suce comme une sucette ou comme une glace.

Hélène MORIN, ingénieur tracé

Chevrières est là. Houdancourt est là. Vous voyez, ce serait plutôt à l'est de l'A10-17.

Patrick LEGRAND, CPDP

Monsieur le Maire, prenez un peu le micro.

De la salle

Parce que quand on commence, si vous voulez à aller chez les gens, il faut aller jusqu'en bas.

Hélène MORIN, ingénieur tracé

On vous a alléché en vous disant qu'on avait quelques points de passage qui étaient très contraints. Ça, ça en fait partie. On n'est toujours pas sûr que ce soit réalisable. Mais si ça se réalise, le point le plus contraint, c'est entre Méru et Pontpoint puisqu'on a une urbanisation linéaire le long de la départementale et qu'il faut trouver un passage entre les blocs d'urbanisation. Vous avez une idée assez précise quand même de là où il faudrait qu'on passe.

De la salle

Plus au sud. Vous restez toujours sur Pontpoint et Houdancourt.

Hélène MORIN, ingénieur tracé

Vous êtes maire de quelle commune ?

De la salle

Plus au sud, peu importe.

Patrick LEGRAND, CPDP

Allez, dites-le.

De la salle

Moi, c'est donnant donnant. Tout à l'heure, on ne m'a rien donné, je ne donne rien.

Hélène MORIN, ingénieur tracé

On va monter.

De la salle

On va prendre la zone Rully, Trumilly, Rocquemont, Raray.

Hélène MORIN

La zone quoi ?

De la salle

Raray, Rully, Trumilly, Rocquemont.

Hélène MORIN, ingénieur

Oui.

De la salle

Vous ne savez pas ? Il y a le TGV qui passe sur ces communes-là déjà.

Hélène MORIN, ingénieur tracé

Une fois qu'on s'est sorti de la Vallée de l'Oise, l'idée, c'est quand même de repartir vers l'est parce que si vous avez en tête le fuseau d'étude, l'agglomération de Compiègne nous obligeait à descendre dans un axe nord-sud. Compiègne était en plein sur la ligne droite. C'est pour ça qu'on descendait par le sud-ouest de Compiègne pour éviter l'agglomération. Une fois qu'on a traversé l'Oise, on passe vraiment vers l'est. En gros, une fois qu'on a traversé Pontpoint, Méru, on monte sur le coteau. On atterrit sur le plateau et là, on passe à l'est. On passe l'autoroute, le TGV dans cet ordre-là et on s'achemine vers notre vallée suivante à travers qui sera la Vallée de l'Ourcq.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. On a un peu avancé sans aucun doute. Vous imaginez tout de même la nouveauté du bidule, c'est qu'on essaie, avant même que le tracé soit défini, de concevoir ensemble entre les non techniciens et des techniciens et de voir un petit peu quelles sont les contraintes. Je vous assure qu'il y a même un secrétaire d'Etat qui n'y est pas encore parvenu. Monsieur le maire, ça fait un peu avancer le schmilblick. Monsieur, vous aviez une question. C'était celle-là.

De la salle

Je demandais la précision sur le passage.

Patrick LEGRAND, CPDP

Il n'y a pas de passage.

De la salle

Comme de toute façon, vous n'avez pas défini de passage encore, on n'a pas de précision.

Patrick LEGRAND, CPDP

Quand on vous définira le passage, vous direz que c'est trop tard. C'est normal d'ailleurs. On vous demandera simplement de vous intéresser à la couleur qu'il faudra mettre sur le tuyau. C'est ça. On est en amont. C'est un peu compliqué de se mettre dans une situation où il faut concevoir ensemble. Je suis désolé, c'est ça le but du jeu. Ou bien, on le fait une fois que tout est défini et c'est trop tard ou bien, on décide de le faire ensemble et bien sûr, il y a des éléments qui sont flous. Ça veut dire simplement que dans un débat public sur des opérations techniques, ça suppose des façons de concevoir et des méthodes de conception un peu nouvelles aussi. Je vous assure que eux, ça les fait sérieusement évoluer aussi. Merci. Je pense qu'on y reviendra à un moment ou à un autre. Y a-t-il d'autres questions ? Trois questions, ça ne me suffit pas. Je suis assez exigeant du côté du nombre de questions. Allez-y ! Je suis sûr que vous avez des questions les Maxipontains et les Maxipontaines. Le débat public a ça d'intéressant, c'est qu'on fait la connaissance avec beaucoup d'anges et on arrive à mesurer la différence entre des silences.

De la salle

Vous avez parlé tout à l'heure de Natura 2000. Concernant les ZNIEFF ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Vous avez sûrement des choses à nous dire sur les ZNIEFF, Natura 2000.

Thierry GOBE, GRTgaz

Là encore, comme je le disais, nous menons une étude d'impact. L'étude d'impact a été confiée à un cabinet qui s'appelle EGIS et qui recense tout ce qui est ZNIEFF, tout ce qui est ZPS, tout ce qui est ZSC.

De la salle

Quel est votre avis propre par rapport à une ZNIEFF ?

Thierry GOBE, GRTgaz

On respecte. C'est une zone naturelle. L'objectif, *a priori*, c'est comme tout. C'est d'en tenir compte. Quand je dis en tenir compte, ça ne veut pas dire ne pas la traverser. Ça dépend effectivement des autres enjeux qu'il y a de part et d'autre. Il est clair que si on a une succession de barrières, des urbanisations, des ZNIEFF, des zones Natura 2000, des projets d'infrastructures et à nouveau une ZNIEFF, et qu'il faut qu'on passe à travers, on passera à travers. Où exactement ? On essaiera de passer à l'endroit où on crée le moins de perturbations. Mais, ces perturbations seront analysées dans le cadre d'une étude d'impact qui vous sera soumise et sur laquelle vous pourrez

réagir. Après, les critères que l'on définira sont des critères qui seront examinés principalement avec les services de l'environnement des DIREN ou des DREAL.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça vous va ? C'est à la fois une réponse et un processus. Oui, Monsieur, s'il vous plaît.

Jean-Marie ROBERT, habitant de Sacy-le-Petit

Je fais partie de la commune de Sacy-le-Petit qui n'est pas tout à fait concernée peut-être par le tracé. Je voudrais savoir si une commune interdisait le passage de ce gazoduc, comment ça se passerait ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Si une opposition radicale se présente, comment vous réagissez ?

Thierry GOBE, GRTgaz

On présente nos dossiers en vue d'obtenir une déclaration d'utilité publique. Je dirais, c'est la réflexion d'un commissaire enquêteur sur des remarques qui vont être émises par le public lors d'une enquête publique et c'est sur la base d'un rapport qui sera élaboré par la DRIRE qui va recenser l'ensemble des avis. Evidemment, il peut y avoir des avis négatifs de la part d'une commune. Mais, c'est sur la base de la synthèse de tous ces avis que la déclaration d'utilité publique sera décidée ou pas. Si on a la déclaration d'utilité publique, *a priori*, on peut demander le bénéfice de ce qu'on appelle les servitudes légales qui sont un procédé pour obtenir l'autorisation de passage par un biais règlementaire. C'est un arrêté qui nous donne l'autorisation de passer. Il faut qu'on ait l'utilité publique. Evidemment, si toutes les communes ou si un grand nombre de communes émettent des avis négatifs, l'utilité publique ne sera certainement pas prononcée.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça correspond à peu près à votre question ?

Philippe-Jean GARNIER, GRTgaz

J'ajouterai tout de même un point à cette réponse. C'est que notre politique n'est pas d'imposer nos ouvrages en force. Ça n'est pas du tout ça notre politique. Ce n'est pas notre intérêt. Ce n'est pas notre politique et ça ne nous paraît pas complètement jouable. Parce que cet ouvrage, non seulement, on va le construire, mais il va être là pour quelques dizaines d'années. Nous, on voit dans la longue durée. On voit dans l'intérêt de la bonne relation. Je mettrai ça en lien avec la question précédente sur tout ce qui est respect et préservation de la nature. On mettra tous nos efforts, nous, toujours, à faire en sorte de transformer. Finalement, un gazoduc, ça peut être perçu comme une contrainte. Mais, ça peut être aussi une opportunité, notamment pour la préservation de la faune et de la flore. Ça peut être aussi une opportunité. On peut avoir des techniques de maintenance des bandes de servitude qui favorisent le développement de la biodiversité. Ce que je

dis n'est pas simplement de la prétention ou un discours un peu creux, c'est quelque chose qu'on met en pratique.

Notamment, on a des partenariats très actifs avec le Muséum d'Histoire Naturelle pour justement développer des techniques qui transforment finalement cette « contrainte » de la bande de servitude en une opportunité pour faire revenir des espèces endémiques, notamment du point de vue de la flore. C'est un certain nombre de travaux pour démontrer que l'on n'utilise pas n'importe quel désherbant. On n'utilise pas n'importe quelle technique de coupe. Si vous voulez, il y a tout un ensemble de bonnes pratiques qu'on s'efforce de mettre en œuvre pour faire de cette contrainte — il y a quand même une contrainte, on a mis un tuyau — une opportunité au plan de la préservation. On n'est pas intéressé au forcing. On n'est pas non plus intéressé au bradage parce que c'est vrai que cette canalisation, elle a un coût. Le régulateur d'ailleurs surveille nos coûts avec beaucoup d'attention. On est obligé d'être prudent sur les dépenses qu'on engage avec un pipeline. Si vous voulez, on a un petit peu les deux effets : la maîtrise des coûts, mais aussi faire en sorte que cette canalisation à la fois dérange *a minima*, même devienne une opportunité. C'est plutôt ça notre politique que de passer par la technique administrative pure et dure, la déclaration d'utilité publique, même si on le fait et je dirais le passage en force entre guillemets, ça ne nous intéresse pas.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Monsieur le Maire, ici, devant.

Michel DELMAS, Maire de Pont-Sainte-Maxence

Ce n'est pas une question, c'est une remarque qui vient peut-être tout à fait en complément de la première question qui avait été posée par l' élu visiblement d'une commune du PNR et pour rebondir en conclusion après une réflexion de la présentation qui a été faite sur le passage de la Vallée de l'Oise. Vous avez parlé du mot « contrainte ». J'entends effectivement des avantages. J'espère qu'effectivement, vous prenez des précautions pour que les choses ensuite puissent être utiles aux zones protégées. Mais, dans notre territoire, par exemple, Pont-Sainte-Maxence, comme on a vu tout à l'heure tout le long de la Vallée de l'Oise, de la Communauté de Communes que je préside, on arrive maintenant à avoir un territoire qui est tellement contraint entre l'Oise dans son milieu, les axes qui traversent, qui amènent des circulations énormes, les protections des espaces boisés, les trames vertes qu'on nous impose à juste titre et que je ne conteste pas du tout dans le cadre du Grenelle de l'Environnement qui va largement au-delà de ce qu'on appelle des biocorridors, les zones inondables, etc. — on l'a déjà vécu comme je l'ai déjà dit tout à l'heure par des canalisations de gaz pour lesquelles d'ailleurs, j'en profite pour faire un petit message, il a fallu plusieurs semaines pour obtenir de GRTgaz le tracé exact, on n'a pas réussi à trouver les interlocuteurs — on arrive à une situation où quand on élabore le SCOT, on s'aperçoit qu'on a un territoire qui est complètement contraint.

Alors, on nous dit : « Votre développement économique, faites-le dans le respect de tout ça. Ne le mettez pas en concurrence avec les espaces d'à côté ». On arrive effectivement à un territoire sur lequel on est incapable de ne rien faire parce qu'on veut tout faire à la fois. Alors, on dit qu'aujourd'hui, ça va passer à un endroit qui n'est pas prévu en développement urbain ou en développement économique. Mais, peut-être qu'un jour, on en aura besoin dans 10 ans, 20 ans, 30 ans et puis on sera à nouveau contraint. Je crois qu'il faut aussi se rendre compte que dans des territoires comme le nôtre et c'est pour ça que j'ai posé la question, ce n'était pas tellement pour

savoir où vous alliez passer, mais c'était bien pour souligner à la fois les richesses et les contraintes de ce territoire, il faut faire attention à ne pas en rajouter. Parce que si chacun en rajoute... Alors, évidemment, vous dites : « Ce n'est pas grand-chose, c'est une bande de 20 mètres ». Après, le TGV, ce n'était pas grand-chose. C'est une bande de 50 mètres. L'autoroute qu'on veut doubler, c'est autre chose, etc. Où est-ce qu'on va aller ? Comment allons-nous vivre ? Comment vont vivre les habitants de notre territoire ? C'est quand même un sujet qui est inquiétant parce qu'on en rajoute. Voilà, simplement.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci pour cette remarque qui est d'ailleurs cohérente avec des choses que j'ai déjà entendues pendant les réunions publiques et aussi sur un autre projet ERIDAN qui est dans le sillon rhodanien, cette espèce de demande fréquente de cohérence territoriale. Messieurs, qu'est-ce que ça vous inspire cette demande de cohérence territoriale ? S'il vous plaît, allez-y !

Patrick PELLE, directeur de la région Val de Seine

Je vais prendre la parole puisque Monsieur le Maire m'a interpellé. Je suis le directeur de la région Val de Seine. J'exploite le réseau sur tout un territoire, un réseau de gazoduc et je m'assure de la sécurité, de l'entretien de tout le réseau sur un territoire Ile de France, Picardie, Normandie Haute et Basse. Il est clair qu'effectivement, ce n'est pas toujours facile de trouver un interlocuteur. Néanmoins, on a un site Internet. Toute question qui est posée là-dessus, on y répond régulièrement. D'autre part, c'est vrai qu'on propose notre concours régulièrement. On a un passage en Mairie une fois par an, un courrier aussi une fois en Mairie une fois par an. Mais, néanmoins, aujourd'hui, vous allez pouvoir discuter avec votre interlocuteur préféré qui est Mathieu Baudoin qui est le responsable du réseau local sur Pont-Sainte-Maxence. Vous aurez peut-être la réponse à vos questions effectivement. Vous l'avez vu depuis ? D'accord. Très bien ! En tout cas, je voulais en profiter pour dire que, premièrement, effectivement, il y a un projet qui existe, mais que d'autre part, les 36 000 kilomètres de réseau qui existent, qui sont posés depuis des années, ils sont suivis de façon très localisée géographiquement et que, sur le territoire, par exemple, nous avons un maillage qui est avec un secteur, une base qui est située à Compiègne et qui intervient sur ce secteur-là et un autre secteur qui est situé à Lamorlaye. Vous voyez, il y a une couverture géographique qui est assez dense de façon à pouvoir intervenir et entretenir le réseau qui existe sur l'ensemble du territoire. GRTgaz est présent sur l'ensemble du territoire. C'est le point sur lequel je voulais insister. En tout cas, on est à votre disposition, Monsieur le Maire, bien sûr.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Une interrogation, une remarque, un avis ?

Dominique NAGY, Maire Les Ageux

Bonsoir ! Je rebondis un peu sur la réglementation du gaz parce que c'est vrai que ça a un impact important au niveau des communes et surtout des déclarations de travaux. Parce qu'on dit qu'on a un impact sur 20 mètres, c'est faux. Il y a un zonage. Ça nous fait peut-être 200 ou 300 mètres d'emprise de déclaration de travaux ou d'implantation. C'est quand même une grosse contrainte, il faut le savoir. Je pense que là, il y a quand même aussi des retours financiers aux communes qui

pourraient être aussi consentis parce qu'on a aussi des travaux de permis de construire ou de documents à saisir justement dus à cette cause technique.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Ça vous inspire des remarques, l'intensité des contrats ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je ne sais pas si l'exploitant veut intervenir. Peut-être sur les déclarations de travaux et le plan de zonage parce que c'est un élément de sécurité, je pense, important. C'est l'occasion peut-être de vous expliquer à quoi tout ça, ça sert.

Patrick PELLE, directeur de la région Val de Seine

Effectivement, il existe une réglementation qui est un décret qui demande à toutes les personnes qui ont un projet de le déclarer sous forme d'une demande de renseignement pour savoir s'il existe des ouvrages dans le sous-sol. Ça ne concerne pas uniquement les canalisations de gaz. C'est pour tout réseau, que ça soit un réseau d'eau, un réseau électrique, un réseau d'assainissement. C'est une réglementation qui a pour but de protéger ces réseaux et d'éviter finalement des dégâts inutiles sur ces réseaux enterrés qui, comme ils sont enterrés, ne sont pas toujours visibles. C'est bien ça le problème. Dans un premier temps, effectivement, c'est une demande de renseignement qui est adressée par le concepteur du projet et une fois que le projet a mûri, les entreprises qui sont chargées de faire les travaux et donc de creuser dans le sol ou d'intervenir doivent faire une déclaration d'intention de commencement de travaux, une DICT comme on l'appelle. A ce moment-là, dans les deux cas, ces documents pour ce qui concerne GRTgaz et la région Val de Seine sont traités à Gennevilliers par toute une équipe spécialisée qui vous répond dans les temps réglementaires, bien sûr. Dans le cas des DICT, il y a un contact préalable par téléphone qui se prend et nous intervenons à la demande, à l'ouverture du chantier pour préciser l'emplacement exact de notre gazoduc et pour préciser quelles sont les recommandations qu'il faut respecter pour éviter d'endommager le gazoduc.

Cette intervention, elle se fait gratuitement et nos équipes, comme je vous le disais tout à l'heure, ont un maillage géographique assez resserré. Elles peuvent intervenir et elles doivent intervenir d'ailleurs à la demande de tous ceux qui veulent faire des travaux. Je dois dire que notre société est plutôt réputée pour être très réactive dans le domaine et ne pas perturber l'avancement des travaux. Je dirai simplement un simple conseil, ces DICT, c'est un dispositif de sécurité voulu par le Gouvernement d'ailleurs qui est en train de modifier ce décret pour le renforcer puisqu'il y a des problèmes de sécurité qui sont intervenus visiblement sur d'autres réseaux que le nôtre. Clairement, nous n'en sommes pas directement responsables, je dois dire. L'interférence que ça peut avoir avec les plans de zonage, plans de zonage d'ailleurs qui sont diffusés en Mairie et dans des classeurs particuliers, que nos équipes viennent inspecter une fois tous les deux ou 4 ans, mais la moyenne, c'est trois, pour vérifier que le dossier est bien là et bien à jour. C'est un moyen papier pour l'instant. Bientôt, il existera un dispositif plus informatisé qui permettra d'être encore plus réactif pour ceux qui déclarent les travaux. Mais, là encore, ce n'est pas du ressort de GRTgaz. On espère que ça s'améliorera, bien sûr. En tout cas, retenez que nous sommes à votre disposition pour faciliter les travaux en sécurité.

Dominique NAGY, Maire Les Ageux

Ma remarque, c'était surtout le plan de zonage qui représentait plus de 20 mètres, mais 200 ou 300 mètres de largeur.

Patrick PELLE, directeur de la région Val de Seine

Oui, c'est exact.

Dominique NAGY, Maire Les Ageux

Il faut quand même le savoir quand même pour les impacts de passage.

Patrick PELLE, directeur de la région Val de Seine

Oui, tout à fait. C'est assez large.

Dominique NAGY, Maire Les Ageux

C'est quand même une grosse contrainte.

Patrick PELLE, directeur de la région Val de Seine

C'est-à-dire qu'il faut déclarer dans ce plan de zonage.

Dominique NAGY, Maire Les Ageux

Visiblement, vous ne mettez que 20 mètres, mais quand même, les particuliers doivent savoir quand même qu'ils sont impactés sur 200 ou 300 mètres.

Patrick PELLE, directeur de la région Val de Seine

20 mètres, c'est pour la zone non aedificandi.

Dominique NAGY, Maire Les Ageux

C'est quand même une grosse contrainte comme le maire de Pont-Sainte-Maxence le rajoutait qui s'accumule à toutes les contraintes que l'on a.

Patrick PELLE, directeur de la région Val de Seine

Il est possible que cette contrainte-là soit diminuée par la nouvelle réglementation et par le recours à un serveur informatisé. Ça, ça permettra peut-être de simplifier les déclarations. Parce que c'est vrai qu'actuellement, ça se passe beaucoup encore par papier. Même s'il existe une application

informatique qui s'appelle DICT+, ce n'est pas encore très largement utilisé. Mais, vous avez raison, ça fait partie des choses qu'il y a à savoir pour préserver la sécurité des ouvrages enterrés.

Patrick LEGRAND, CPDP

Si j'ai bien compris, DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) et ça porte sur 200 mètres.

Dominique NAGY, Maire Les Ageux

Tout dépend, parce que travaux, ça veut dire aussi plantation d'un arbre. Creuser un puits chez soi, ça fait partie aussi des contraintes. Il faut quand même l'annoncer que c'est une grosse contrainte. Ce n'est plus 20 mètres, c'est 200 ou 300 mètres. Je pense qu'il faut que ça soit dit.

Patrick LEGRAND, CPDP

Le champ de la nature des travaux est assez large.

Patrick PELLE, directeur de la région Val de Seine

Oui, tout à fait. C'est précisé dans le décret du 31 octobre 1991.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Ça clarifie à peu près ? En tout cas, vous avez dit ce que vous aviez envie de dire ?

Dominique NAGY, Maire Les Ageux

Disons que ce sont les contraintes parce qu'actuellement, on est quand même dans le développement durable. Sur la géothermie, un particulier qui serait à 100 mètres, il aurait une contrainte sur un puits, sur quelque chose comme ça. Il faut l'indiquer. Il faut le savoir. Ce sont des grosses contraintes.

Patrick LEGRAND, CPDP

Monsieur Gobe.

Thierry GOBE, GRTgaz

La contrainte effectivement, elle est de déclarer. Par contre, elle n'interdit absolument pas de faire le puits. C'est juste une contrainte de déclaration. Ça n'interdit en rien au propriétaire de faire son puits après. Par contre, il faut qu'il fasse venir l'exploitant. Je tiens à le préciser. Qu'on ne comprenne pas que si on est à 200 mètres, on n'a pas le droit de faire un puits ou on n'a pas le droit de planter un arbre. Ce n'est pas ça l'interdiction.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci pour cette clarification. Il y a bien encore une bonne question comme ça. Non ? Monsieur, s'il vous plaît.

Bernard FLAMANT, élu de Pont-Sainte-Maxence

Lors des travaux, est-ce que vous tenez compte des biocorridors ? Entre autres, si vous avez fait ce tracé sur Pont et Pontpoint, c'est très important le passage des grands animaux.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci.

Thierry GOBE, GRTgaz

Alors, la manière d'en tenir compte, je ne peux pas vous la préciser aujourd'hui puisqu'on ne sait pas encore où on va passer et si on traverse des biocorridors, on en tiendra compte. Ce que je peux simplement dire pour l'instant, c'est comme je l'ai dit tout à l'heure, Hélène Morin a rencontré tout à l'heure un représentant du parc naturel. Elle avait rendez-vous avec la directrice, mais la directrice n'a pas pu se libérer. Les biocorridors ont été largement évoqués. Ils ont été tous identifiés et cartographiés. Ce sont des zones dont on tiendra compte. Dans le choix du tracé, ça va être encore un enjeu qu'il va falloir qu'on essaye d'éviter et de respecter au mieux. Si par hasard, on doit passer au travers des biocorridors, on examinera avec le parc, avec des gestionnaires, avec des spécialistes faune-flore, des spécialistes en écologie de manière générale les meilleures solutions pour passer la meilleure période notamment.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça vous convient comme réponse et engagement ?

Bernard FLAMANT, élu de Pont-Sainte-Maxence

Egalement, une question. Des communes risquent d'être impactées du fait du tracé tel qu'on le voit dans le fuseau où ça peut se déplacer. Là, on a une bande où on évite Pont-Sainte-Maxence, mais si vous venez plus sur Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence se trouve impactée bien entendu dans ce fuseau puisqu'on descendra de Verberie pour venir sur Pont.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je ne peux pas vous répondre là effectivement. On est en train de collecter les éléments.

Bernard FLAMANT, élu de Pont-Sainte-Maxence

Sinon, ça se rétrécit. Si vous évitez Verberie et que vous évitez Pont, le tracé devient de plus en plus serré. On évite le contour de Pontpoint et de Méru.

Thierry GOBE, GRTgaz

Comme je le disais, il ne s'agit pas aujourd'hui d'éviter. Il s'agit de recenser, d'identifier quels sont les enjeux, de les hiérarchiser en quelque sorte, de vraiment identifier ceux qui sont des infranchissables, ceux qui sont éventuellement franchissables si on ne trouve pas d'alternative, ceux qui ne posent pas de problème et puis des solutions intermédiaires où il va falloir simplement qu'on ajuste un peu les modes de franchissement. Tout ça, aujourd'hui, c'est une démarche qui est en cours, mais on n'en est vraiment qu'à la phase de cartographie et de recensement. Hélène Morin effectivement sur la base des premiers recensements qu'elle a faits autour de la Vallée doit identifier le secteur qui nous paraît le plus probable. Comme elle l'a dit, c'est aujourd'hui la vision qu'on en a. Si vous me demandez, je ne signerai pas sur le fait qu'on passe effectivement dans ce secteur-là. Je ne m'engagerai pas. Je ne suis pas en mesure de le faire. Mais, aujourd'hui, c'est la solution qui nous paraît effectivement... Je ne m'engagerai pas. Je ne me ferai pas couper la main.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Les projets qui se développent progressivement ne sortent pas tous définis des cartons, partout, d'ailleurs. J'ai l'impression que votre voisin a quelques frémissements du bout de la langue. Non, vous n'avez rien à nous dire ? Une question ?

De la salle

Disons que le fait de vouloir construire ce gazoduc, vous disiez que c'était à cause de la concurrence. Vous vouliez faire entrer en concurrence les différents fournisseurs. Mais, je pensais que quand on se mettait d'accord avec un fournisseur, il y avait des contrats sur plusieurs années. Est-ce vrai ou pas que les contrats sont faits sur plusieurs années et non pas sur quelques mois ou quelque chose comme ça ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Il fallait la poser celle-là.

Philippe-Jean GARNIER, GRTgaz

Merci de votre question. Il y a un petit peu deux points. D'abord, la concurrence entre fournisseurs d'énergie et de gaz en particulier. Je ferai un petit peu le Normand. Ce n'est pas nous qui l'avons voulue cette concurrence, c'est la représentation politique au niveau européen et au niveau français qui a décidé la libéralisation des marchés de l'énergie et donc l'ouverture et la possibilité pour les consommateurs de choisir leur fournisseur de gaz et d'électricité d'ailleurs. Nous, nous sommes un instrument pour organiser le transport du gaz de tous les fournisseurs de gaz. Nous sommes un instrument. En fait, comme l'a fort bien indiqué tout à l'heure la représentante de la Commission de Régulation de l'Énergie, nous construisons les capacités de transport que nous demandent les fournisseurs. Nous ne savons pas toujours quel gaz ils vont mettre dedans, si vous voulez. Eux, ils nous achètent des capacités de transport comme quelqu'un va acheter les capacités de logistique dans des camions dans un autre domaine par exemple. Nous, nous ne savons pas exactement quelle utilisation ils vont faire. Je ne saurai pas répondre avec précision au second élément qui est : est-ce que c'est du long terme ou du court terme ? Ce que l'on observe aujourd'hui, ce que l'on en sait, c'est que le marché du gaz est la superposition à la fois d'approvisionnement à long terme. C'est-à-

dire qu'il y a des fournisseurs qui achètent du gaz pour 10 ans, 20 ans, sur de la très longue durée. Il y a aussi des fournisseurs de gaz qui achètent du gaz pour 1 an, 2 ans, voire pour 1 mois, 1 jour. 1 jour, oui, parce qu'on peut acheter du gaz pour 1 jour, notamment parce que, sur les marchés du gaz, maintenant, il y a aussi directement les producteurs qui viennent.

C'est-à-dire des producteurs comme GAZPROM, comme STATOIL, comme QATAR GAZ viennent directement sur les marchés ou les grands pétroliers comme EXXON, BP viennent directement sur les marchés. Ce qui fait qu'en fait, le gaz qui est acheté aujourd'hui, il peut venir pour partie de contrats à long terme, pour partie de contrats de quelques années, de quelques mois, de quelques jours. Sur le marché américain, le gaz s'achète à l'heure. Vous avez toutes les échelles de temps. C'est une optimisation qui est faite par les fournisseurs de gaz et par les consommateurs de gaz. Ce qui veut dire qu'on peut imaginer des situations dans lesquelles la France est entièrement alimentée par du GNL qu'on décrivait tout à l'heure ou entièrement par du gaz russe ou norvégien parce qu'il y aura des switches, des bascules d'un gaz à l'autre selon la compétitivité des prix. Il y a des contrats à long terme, mais il y a aussi des contrats à court terme. Il y a des contrats à court terme et il y a beaucoup de souplesse dans le marché du gaz si vous voulez. Il y a beaucoup plus de souplesse qu'avant parce qu'en effet, il y a 15 ans, Gaz de France achetait uniquement sur des bases long terme aux Algériens. On en achetait aussi à Lacq. Il y en avait encore du gaz en France à Lacq. Tout ça a été acheté sur des bases long terme et on était sûr des flux parce qu'ils étaient établis presque une fois pour toute. Une fois que le gaz avait été acheté à long terme, c'était toujours les mêmes flux de gaz, les mêmes transports de gaz. Tandis que, maintenant, il y a beaucoup d'acteurs, il y a beaucoup de contrats et les flux sont extrêmement variables. Mais, c'est ce qui permet aussi, cette souplesse, de pouvoir arbitrer entre différents prix de gaz et de renforcer aussi la sécurité d'approvisionnement. C'est un fonctionnement qui est en effet différent du passé.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Je pense que Madame Dufour va aussi vous donner son éclairage.

Florence DUFOUR, Commission de Régulation de l'Énergie

Monsieur Garnier vous a très bien expliqué ce qui se passait. Tout simplement, juste un point de précision, il n'y a plus de clause de destination. Précédemment, sur ces contrats à long terme, il y avait des clauses de destination de façon à ce que GAZPROM qui vendait du gaz aux pays qui étaient sur notre chemin, le gaz qu'il soit vendu à destination de la France, il transitait uniquement jusqu'à la frontière et ensuite, il était destiné à être vendu en France. Il n'y avait pas de concurrence dans les pays traversés par ce gaz par la société Gaz de France parce que c'était comme ça qu'était montée cette industrie. Il y a eu ces directives européennes pour ouvrir ce secteur de l'énergie, tant pour l'électricité que pour le gaz et ces clauses de destination, elles sont tombées. Aujourd'hui, quand on traverse un pays, on utilise des infrastructures de transport et on ne fait plus normalement cette distinction entre des molécules qui ne font que transiter et qui ne s'arrêtent pas. Je veux dire, il y a toujours des capacités qui sont réservées. Simplement, aujourd'hui, des molécules qui vont juste passer à travers la France, eh bien, on ne sait pas les différencier dans les contrats de transport. C'est un transport.

La société, elle va peut-être le prendre à Dunkerque pour l'emmener à Larrau, pour l'emmener en Espagne, mais si elle a envie de s'arrêter en France pour laisser ses molécules de gaz en partie en France parce que, peut-être, elle a un autre bateau de GNL qui peut arriver directement en Espagne,

les fournisseurs sont libres de rejouer presque quotidiennement s'ils le désirent leur portefeuille en approvisionnement et consommation. Ce qu'on leur offre, ce sont des capacités d'infrastructures qui sont vendues d'un pacte temps — là, les pacte temps les plus longs, c'est 10 ans ou plus — quand on leur demande un engagement à long terme pour justement financer des grands investissements pour s'assurer qu'il n'y ait pas de coûts échoués pour le consommateur final en France. Parce qu'il ne s'agit pas de construire uniquement les tuyaux et après de n'avoir personne qui les paye. Le régulateur veut s'assurer qu'il y a quand même une certaine demande de la part des fournisseurs. Là, on va leur demander pour à peu près 80 % de la capacité vendue, un engagement à long terme sur 10 ans ou plus. Après, on va réserver une capacité de transport, justement à de l'annuel, à du mensuel, à du quotidien de façon à ce qu'ils puissent optimiser leur portefeuille pour essayer d'améliorer leur compétitivité sur le marché. Mais, il n'y a plus ces clauses de destination qui précédemment faisaient qu'en effet, il y avait ces contrats à long terme et on savait que, forcément, ils arrivaient là. Maintenant, il y a des contrats à long terme, mais ils sont aussi optimisés.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Ça modifie la problématique.

De la salle

Ils participent ces fournisseurs au coût du gazoduc ?

Florence DUFOUR, Commission de Régulation de l'Energie

Bien sûr ! Ils le financent en réservant les capacités de transport. GRTgaz, c'est une entreprise qui a des montants d'investissement et le régulateur va lui permettre de gagner un revenu autorisé. Voilà comment on appelle ça. Ce revenu autorisé qui est permis par le régulateur, il se traduit par : « Eh bien, si je rentre mon gaz à cet endroit-là, ça coûte tant. Ensuite, pour aller un peu plus loin dans le réseau, parce que je vais passer un autre élément contractuel, on va rajouter un élément tarifaire et ainsi de suite pour arriver jusqu'au client final ». Oui, le revenu, il est payé par les fournisseurs via des contrats d'acheminement au transporteur et ce sont ensuite les fournisseurs qui prennent ces éléments de transport, de distribution, éventuellement de stockage, de coûts de regazéification, qui rajoutent ça avec leurs coûts de commercialisation, leurs marges et le coût de la molécule et qui, ensuite, retraduisent ça dans la facture que vous recevez chez vous.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. S'il vous plaît.

Monsieur BENOIT, habitant Les Ageux

Bonsoir ! J'ai un terrain de 500 mètres carrés avec 100 peupliers dessus. Je suis chauffé à l'électricité. Qui me prévient que le gaz va passer au centre de mon terrain ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci.

Monsieur BENOIT, habitant Les Ageux

Et comment on me prévient ?

Patrick LEGRAND, CPDP

Comment ça se passe en détail ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Le processus d'élaboration du tracé et le choix des conditions de pose d'un gazoduc, je vais vous les décrire assez rapidement. Aujourd'hui, on est assez en amont. Le tracé n'existe pas. On est en train de collecter un certain nombre d'éléments. Quand on commencera à avoir des choses qui se préciseront, on invitera l'ensemble des élus et l'ensemble des propriétaires que l'on pense impactés par le tracé et on fera des réunions de ce type-là où là, on présentera ce que l'on projette. On présentera aussi les marges de manœuvre puisqu'à ce niveau-là, le tracé ne sera pas encore complètement finalisé. Simplement, il y aura des endroits où on dira : « Là, on n'a trop le choix, il n'y a pas beaucoup d'alternatives. A tel autre endroit, on a un certain battement possible ». Ces réunions seront l'occasion d'une part, d'expliquer comment on construit un gazoduc, on sera un peu plus précis. On précisera vraiment les options qu'on envisage de retenir. On présentera les points de passage. On présentera le calendrier et on vous écoutera. Notamment, il y aura des plans sur lesquels vous pourrez regarder, faire des suggestions de modification, d'adaptation, etc. Ça sera examiné. Alors, on ne vous donnera pas une réponse le jour même, ce n'est pas possible. Mais, ça sera examiné ultérieurement sur le terrain par des visites, etc. Ça, c'est la première phase et cette phase, on espère être capable de la mener à partir, je dirais, de l'été prochain. Dès l'été prochain, dès le mois de juin, je dirais, vous êtes susceptible de recevoir un courrier vous invitant à des réunions. Il y en aura beaucoup. Une fois cette phase-là, le tracé sera déposé dans l'espoir d'obtenir la déclaration d'utilité publique. On le présentera à l'administration qui diligentera une enquête publique. Cette enquête publique, elle sera affichée dans les Mairies notamment. Il y aura une information à l'ensemble des riverains comme quoi l'enquête publique va se faire.

Chacun a la possibilité de venir s'exprimer. Là encore, un certain nombre de remarques pourraient être formulées sur le tracé tel qu'il sera présenté : des demandes de précision, des demandes de modification, etc. Plus ou moins en parallèle, on va rencontrer individuellement chaque propriétaire de parcelle. Chaque propriétaire des parcelles pour le tracé sera rencontré en vue d'obtenir de sa part une autorisation de passage. Il y a bien un acte, une autorisation qui sera signée. Lorsque cette autorisation est signée et qu'on a reçu l'autorisation de travaux, on va se mettre en ordre de bataille pour commencer à poser le gazoduc. Ça, ça nous mène, je dirais, au début de l'année 2012. Avant de donner le premier coup de pelle, on fait ce qu'on appelle un état des lieux. Cet état des lieux, il est fait avec le propriétaire, avec l'exploitant agricole, l'entreprise qui va faire les travaux et un représentant de GRTgaz. Cet état des lieux est l'occasion éventuellement d'attirer notre attention sur un certain nombre de dispositions complémentaires, notamment des précautions à prendre. On parlait tout à l'heure de la possibilité de passer d'un côté à l'autre de la piste pour continuer à travailler, ça sera l'occasion de dire : « Voilà, j'aimerais avoir un passage à cet endroit-là ». C'est pareil, ça peut être : « Ecoutez, là, j'avais des arbres ». Je ne sais pas dans le cadre des

peupliers, mais si par exemple, c'était des vergers. « J'ai des vergers, des pommiers. Ces pommiers-là, j'envisageais de les abattre parce qu'ils ne rendent plus. Je veux les changer. Est-ce que vous ne pouvez pas passer préférentiellement dans ce secteur-là ? » Ça, ce sont des choses que l'on pourra envisager ensemble et seulement après, les travaux commenceront. Voilà le processus tel qu'on le met en œuvre.

Patrick LEGRAND, CPDP

Ça répond à votre interrogation ? Merci. Je sens qu'on est rentré dans la phase des remords, mais je vous assure qu'une belle question de remord, c'est aussi une question utile. Non ? L'ange de Pont-Sainte-Maxence me fait savoir qu'il n'y a plus de questions. Vous savez que même après que j'ai clôt la réunion, il y a toujours moyen de reprendre la parole. Rien n'est très formel dans nos affaires. Ça arrive de temps en temps. Il vous reste aussi la possibilité de voir comment, puisqu'au fond, c'est vrai que les réponses sont complexes. La question de l'économie est une question complexe. Peut-être qu'il faut y réfléchir, mais on peut toujours reposer ou affiner la question sur le site Internet de la Commission puisque là, nous avons fait une petite innovation, nous reprenons les questions du public que nous mettons dans le site Web avec la réponse pour donner ce qu'on peut appeler le droit de suite à des gens qui ne seraient pas là. Des gens qui ont été là et qui sont satisfaits maintenant de la réponse, mais insatisfaits de la réponse deux ou trois jours plus tard peuvent très bien revenir là-dessus. Parce que les questions ne sont pas toujours triviales, elles sont souvent assez complexes. Surtout quand on vient de vivre une mutation, on l'a vu à travers les échanges, assez radicale et les conditions d'approvisionnement et de commercialisation. C'est une façon d'articuler au fond le débat public autour de nos réunions publiques et du site Web. Il est aussi tout à fait possible que vous n'ayez pas accès à Internet. Le courrier fonctionne encore. Il n'y a aucune raison aussi de ne pas nous envoyer aussi de temps en temps un peu de papier. Nous le reprendrons et nous ferons le nécessaire pour qu'il y ait des réponses qui soient connues et dans des délais relativement courts.

Merci de nous avoir accueillis et puis, je vais fermer cette réunion. On a eu 10, 12, 14 questions, à la fois des questions d'économie, des questions justement de géostratégie d'une certaine façon, de géoéconomie. On a parlé aussi beaucoup de ces questions d'urbanisation, au fond de cohérence territoriale, de ces espaces qui sont de plus en plus occupés et de plus en plus utilisés et qui, dans des régions comme les nôtres ici posent des questions un peu neuves. Je vous avoue franchement que pour un gars comme moi qui suis à l'origine plutôt un aménageur ou en tout cas un spécialiste de l'environnement et des territoires, ça me fait presque plaisir d'entendre des choses comme ça, ce besoin de cohérence territoriale qui est aussi fortement exprimé par vous, les habitants et leurs élus. Ce sont des choses qu'on reprendra sans aucun doute et qui modifient sans aucun doute aussi assez radicalement les conditions même de la réalisation d'un équipement pareil. Tout ça pour vous dire qu'au fond, une réunion ne fait pas le débat public. Ce sont les 17, 18 ou 19 réunions qui font le débat public et vous aurez à juger de l'utilité de notre dispositif, même de l'efficacité de notre réflexion collective à la fin. C'est-à-dire, une fois que ce sera clôt puisque les choses s'accumulent progressivement, se nourrissent et s'enrichissent.

Pour juger d'un débat public, on le juge sur trois plans *grosso modo*. C'est assez simple l'évaluation. C'est un grand mot du moment, il faut toujours s'évaluer. Le premier plan, c'est : est-ce que le projet a changé ou est-ce qu'il a intégré des contraintes qu'il n'avait pas initialement intégrées ? Vous verrez que déjà, on a vu qu'il intègre progressivement un certain nombre de choses qui n'étaient pas initialement prévues. Le deuxième point, c'est : est-ce que la société au sens nous tous rassemblés a évolué aussi simultanément dans son rapport au projet ou dans la façon dont elle le pense, etc. ? Je pense que ça aussi, ne serait-ce qu'à travers ce que vous saviez sur le

gaz et ce que vous savez maintenant sur le gaz en fin de réunion, il y a bien aussi des changements. Le troisième point, c'est un peu plus personnel, c'est de l'ordre de l'intime, mais personne ne sort indemne d'un débat public parce qu'on a un rapport aux gens, un rapport à l'intelligence collective, un rapport à l'intelligence distribuée totalement différent. Croyez-moi, ils changent eux aussi et tout technicien qu'il soit.

Je vous proposerai ces trois plans sur lesquels vous aurez fin janvier à nous évaluer. Pour finir et s'il n'y a pas de questions, de remords massifs, je vous remercie de nous avoir accueillis. Je vous confirme, Monsieur le Maire, que je viendrai faire un jour un tour à Pont-Sainte-Maxence. Si vous avez toute interrogation de quiconque sur le débat public : qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ? Comment ça se met en œuvre ? La Commission nationale du débat public est à la disposition de tout le monde pour expliquer comment ça marche, comment ça peut être étendu, comment ça peut être réutilisé, etc., parce que ça fait partie de notre mission que de diffuser et de faire connaître à la fois le projet et ses méthodes. Pour conclure et vous me pardonnerez, Monsieur le Maire, je ne suis pas élu, mais vous vous êtes bien aperçu que quand on fait ça ensemble, un soir comme ça, on fait aussi un peu de politique. Peut-être pas de la politique politicienne comme disent certains, mais de la politique de citoyens et qu'on a un petit projet qui s'appelle au fond de remettre toute la technique dans le jeu du débat de société et du débat politique. Ce qui n'est pas une mince affaire dans nos périodes un peu chahutées sur le plan technique. Merci. A bientôt.

Je crois que, normalement, il y a un coup à boire là-bas. Alors, évidemment, ce sont des trucs compatibles avec la gendarmerie et les souffleries. C'est plutôt de l'eau ou bien de l'eau légèrement teintée. Merci. A bientôt et puis n'hésitez pas à venir aux prochaines réunions. On est à Rumilly-lès-Vaudes le 30 novembre et ensuite le 7 décembre à Bienville, à Lizy-sur-Ourcq le 10 décembre et à Marigny-le-Châtel le 14 décembre. Au revoir.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – [http: >> www.ubiquis.fr](http://www.ubiquis.fr) – infofrance@ubiquis.com